

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PAYS DE CONCHES



2021

SOMMAIRE

2

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE	P3
ANNEXES	P12
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	P13
LE TERRITOIRE	P13
LA POPULATION	P14
L'EMPLOI	P14
LE LOGEMENT	P15
LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES	P15
L'ÉCONOMIE	P16
L'AGRICULTURE ET LA FORêt	P17
LES TRANSPORTS ET MOBILITÉS	P17
PROJET DE TERRITOIRE	P18
3 AXES STRATÉGIQUES	P19
PLAN D'ACTION	P20
AXE 1 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE AU SERVICE DU TERRITOIRE	
MOBILITÉ	P20
BIODIVERSITÉ	P22
ALIMENTATION	P23
PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	P24
CYCLE DE L'EAU	P25
AXE 2 - LA COHÉSION SOCIALE COMME ENJEU TRANSVERSAL	
SPORTS ET LOISIRS	P26
SOLIDARITÉ	P27
SANTÉ, SERVICES À LA PERSONNE ET AUX USAGERS	P28
AXE 3 - L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE MOTEUR DE L'ATTRACTIVITÉ	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	P29
ATTRACTIVITÉ, TOURISME ET CULTURE	P30
PATRIMOINE	P31
INDICATEURS ET EVALUATION	P32
CONTRACTUALISATIONS ET PARTENARIATS	P33
MAQUETTE FINANCIÈRE PLURIANNUELLE PRÉVISIONNELLE	P34



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

ENTRE

La Communauté de Communes du Pays de Conches

Représentée par Monsieur Jérôme PASCO, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 Juin 2021
Ci-après désigné par la CCPC

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Jérôme FILIPPINI, Préfet de l'Eure, Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :



- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

4

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la CCPC autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE SIGNATAIRE ET DE SES DISPOSITIFS EN COURS

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Conches a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le territoire de la CCPC regroupe 25 communes et une population de 18 646 habitants. Une présentation plus détaillée en est faite en annexe.

Ce territoire disposait d'un contrat de ruralité arrivé à son échéance. Il est également intégré au contrat de territoire, signé entre le Syndicat Mixte EPN/CCPC, la Région Normandie et le Département de l'Eure, sur la période 2017/2021.

Un partenariat est également formalisé avec la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre d'un contrat Enfance-Jeunesse et sont initiées les démarches pour se doter d'une Convention Territoriale Globale (CTG), et d'un Projet Educatif, Social Local (PESL).

Il figure aussi dans le périmètre du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) qui doit être lancé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

ARTICLE 2 – AMBITION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

Cette vision stratégique permet :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.



La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Le projet de territoire est décliné en annexe.

ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date de 28 Juin 2021.

■ Axe 1 / La transition écologique et énergétique enjeu transversal au service du territoire et des habitants

Pays des trois vallées et de forêts, le changement climatique a et aura des conséquences directes sur le Pays de Conches et la vie de ses habitants. Les enjeux qui y sont liés doivent être intégrés aux politiques locales, notamment pour :

- Renforcer la résilience en eau potable,
- Contribuer à la transition énergétique pour un meilleur confort des usagers et habitants ainsi qu'une meilleure maîtrise budgétaire,
- Incrire l'écologie et la biodiversité comme facteur de développement, en transversalité des projets portés par les collectivités.

■ Axe 2 / la cohésion sociale comme enjeu transversal d'un territoire fracturé

La structure démographique, son évolution, ses disparités au sein même du territoire, conduisent à retenir la cohésion sociale comme enjeu majeur et transversal. Les orientations stratégiques principales se déclinent autour de :

- L'adaptation et la structuration de l'offre de service à la population
- Le renforcement des solidarités
- Le développement et la promotion des activités physique et sportives

■ Axe 3 / L'identité conchoise, facteur d'attractivité et de revitalisation du territoire

Le territoire du Pays de Conches possède une véritable identité patrimoniale, naturelle et culturelle. Cette singularité conduit à des orientations stratégiques visant à :

- Affirmer cette identité en valorisant l'architecture locale et les patrimoines culturels, naturels et immatériels
- Redéfinir et renforcer la politique touristique
- Reconquérir l'économie locale

Les axes stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

ARTICLE 4 – LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 INTÉGRATION DES CONTRACTUALISATIONS ET PROGRAMMES DE L'ETAT

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des



instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2. VALIDATION DES ACTIONS

La stratégie portée par ce contrat va se décliner dans des fiches « projets » jointes en annexe.

Ces « fiches-projets » deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobiliers) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et techniques) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées au stade des « fiches projets » sont prévisionnelles et indicatives. Elles seront précisées lors de l'élaboration des « fiches-actions ». Les enveloppes financières seront à ce stade maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. PROJETS ET ACTIONS EN MATURATION

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.



Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERTERRITORIALE

Des actions de coopération interterritoriale sont possibles et envisagées au titre du présent contrat, dès que le projet porte sur un périmètre plus large que celui de l'EPCI ou que l'objet mérite une réflexion ou une mobilisation de moyens qui dépassent le champ de compétence de la CCPC.

À ce stade, certaines actions relèvent de la coopération interterritoriale. On citera à ce titre :

- La problématique des mobilités qui requiert un partenariat avec les EPCI voisins, notamment pour la gestion des flux domicile-travail, (EPN, Bernay Terre de Normandie, INSE), mais aussi la Région (lignes régulières régionales) et le Département (vélos routes et voies vertes).
- La construction de la station d'épuration de la Ferrière sur Risle, pour examiner avec la Communauté de Communes Bernay Terre de Normandie la pertinence du raccordement des communes de la Houssaye et Ajou
- L'internat d'excellence

ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.



6.2. LE TERRITOIRE SIGNATAIRE

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la CCPC assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

8

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. ENGAGEMENTS DES OPÉRATEURS PUBLICS

La CCPC pourra solliciter, le moment venu, le concours d'opérateurs publics, en fonction de la nature du projet, sa spécificité ou sa complexité.



Dans de cas, le ou les opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.5. MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. MAQUETTE FINANCIÈRE

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Au présent contrat est jointe une maquette financière prévisionnelle et pluriannuelle. Cette maquette - restant amendable pendant toute la durée du contrat - liste les projets susceptibles d'être adossés au CRTE, leurs montants et dates prévisionnels de réalisation ainsi que les aides le cas échéant mobilisables.

Chaque début d'année sera en outre établie une «convention financière annuelle» listant les actions à engager pour l'année à venir ainsi que leurs sources de financement.

ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

7.1. LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Afin d'optimiser les dispositifs de contractualisation, le Comité de Pilotage est le même que celui mis en place dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ». Il est composé des vice-présidents de la CCPC, de représentants du comité technique, des services de l'Etat, , ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour



le CRTE ;

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, bandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. LE COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la CCPC. Sa composition est la même que celle du comité technique en place pour le suivi du programme « Petites villes de demain ». En tant que de besoin, des représentants de collectivités associées dans le cadre de coopération interterritoriale pourront y participer. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de la Directrice Générale des Services, du Collaborateur de Cabinet du Président, du chargé de projet « Petites villes de demain » et de responsables ou chefs de services de la CCPC et/ou des collectivités porteuses des projets, en fonction des problématiques ou sujets traités par le Comité Technique.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVALUATION DU CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

ARTICLE 9 - RÉSULTATS ATTENDUS DU CRTE



Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe. Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe page 32.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 11 – EVOLUTION ET MISE À JOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION DU CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

ARTICLE 13 – TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Signé à Conches-en-Ouche, le vendredi 2 juillet 2021

Monsieur Jérôme PASCO
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Conches

Monsieur Jérôme Filippini
Préfet de l'Eure

ANNEXES

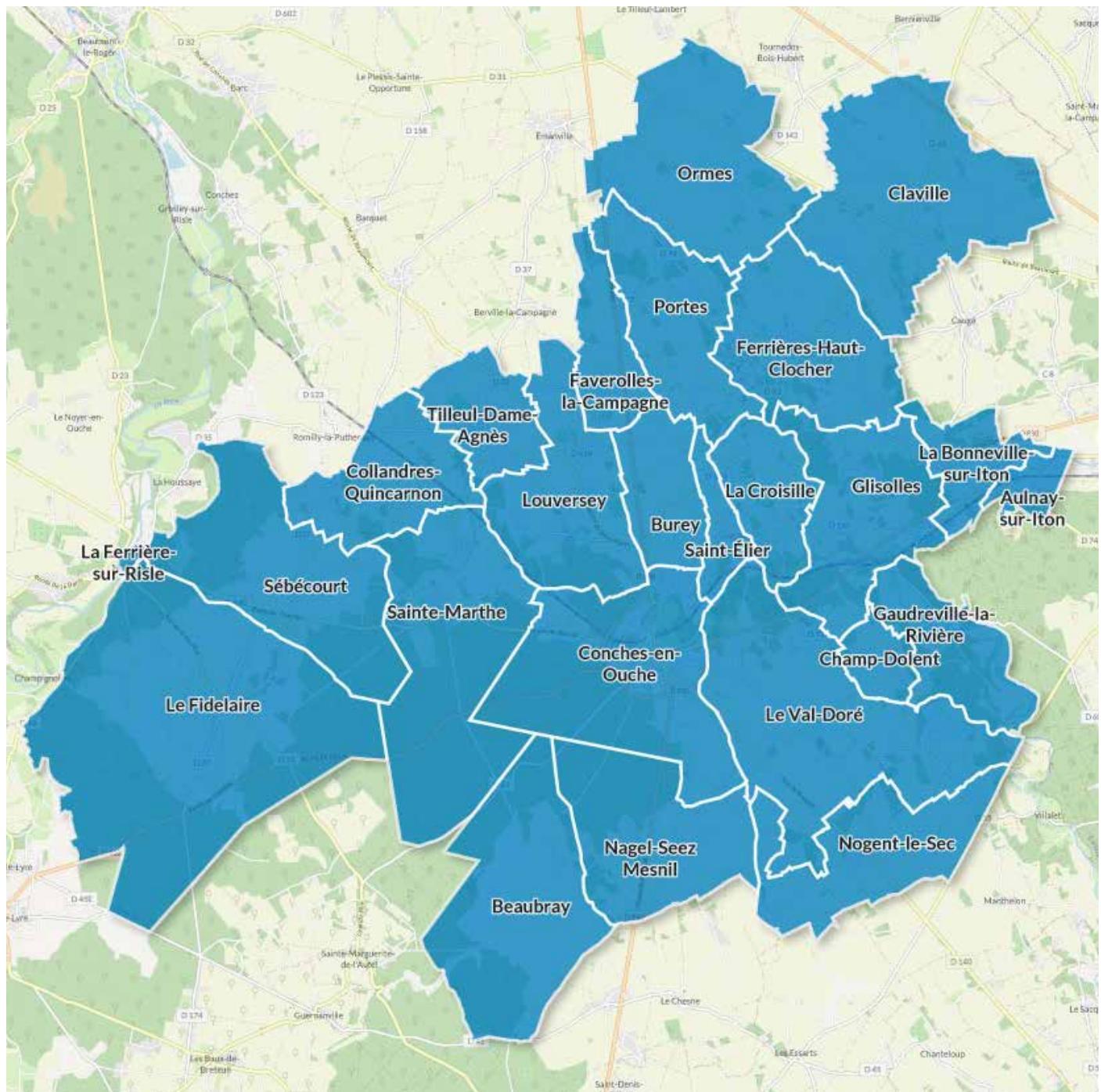
LE TERRITOIRE

Le territoire de la **Communauté de Communes du Pays de Conches** est composé de **25 communes**. Il accueille une population totale de **18 646** habitants (chiffres INSEE RP 2017), sur une superficie de **262.4 km²**.

A la fois péri-urbain et rural, le territoire s'articule autour de la ville centre, Conches-en-Ouche (5 030 hab.), pour la partie la plus rurale. Mais du fait de la proximité de l'agglomération d'Evreux, certaines communes s'intègrent à la zone péri-urbaine de cette dernière. Cette articulation est mise en avant dans le SCOT EPN/CCPC, approuvé le 23 janvier 2020. L'armature territoriale est définie autour d'un pôle urbain (Evreux), des villes périphériques et secondaires (dont Conches) et des pôles ruraux structurants qui

correspondent aux centralités de l'espace rural et qui comptent plus de 1 000 habitants : La Bonneville-sur-Iton (2 131 hab.), Ferrières-Haut-Clocher (1 166 hab.), Claville (1 082 hab.) et le Fidelaire (1 024 hab.).

Les 25 communes de la Communauté de Communes du Pays de Conches : Aulnay-sur-Iton, Beaubray, La Bonneville-sur-Iton, Burey, Champ-Dolent, Claville, Collandres-Quincarnon, Conches-en-Ouche, La Croisille, Faverolles-la-Campagne, Ferrières-Haut-Clocher, La Ferrière-sur-Risle, Le Fidelaire, Le Val-Doré, Gaudreville-la-Rivière, Glisolles, Louversey, Nagel-Seez-Mesnil, Nogent-le-Sec, Ormes, Portes, Saint-Elier, Sainte-Marthe, Sébécourt et Tilleul-Dame-Agnès.





LA POPULATION

14

La jeunesse d'une partie de la population ne doit pas cacher la tendance générale au vieillissement de la population, avec, de facto, une problématique d'accompagnement. La part des personnes de 75 ans et plus est passée de 6,6% en 2007 à 8% en 2017. Ainsi sur le service d'aide à domicile géré par le CIAS, sur 159 bénéficiaires au 31 décembre 2020, 140 ont plus de 70 ans.

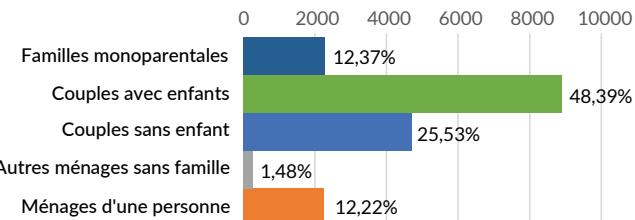
Jusqu'à présent la faiblesse du solde naturel (0.3% en 2017) était compensée par un solde migratoire positif. Mais ce dernier est passé de 1 (sur la période 1999/2007) à - 0.3% (sur la période 2012/2017).

Si on regarde les données CAF 2019, sur un nombre d'allocataires de 3 347, la situation familiale diffère quelque peu avec 45.4% de familles bi-parentales, 16.5% de familles monoparentales, 33.4% d'allocataires isolés sans enfants et 4.7% de couples sans enfants.

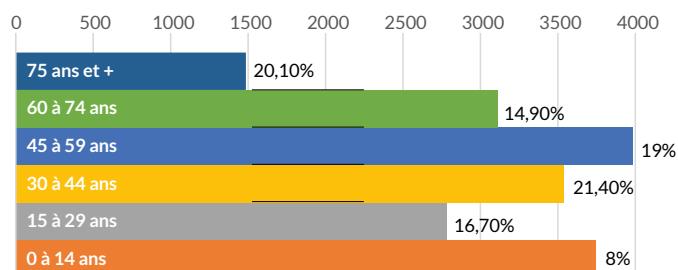
Quelques tendances sont également à souligner :

- L'augmentation du nombre d'allocataires CAF, passe de 3 051 en 2016 à 3 347 en 2019.
- L'augmentation du nombre de personnes isolées sans enfants, passe de 25.9% en 2016 à 33.4% en 2019.

Une population familiale



Un dynamisme démographique qui ralentit



L'EMPLOI

La CCPC se caractérise par un taux d'activité des 15-64 ans supérieur à celui du Département (76.9% contre 75.2%), y compris pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans : 46.4% contre 45.3%

Le taux de chômage reste en 2017, quasiment identique à celui du Département : 13.5% contre 13.4%.

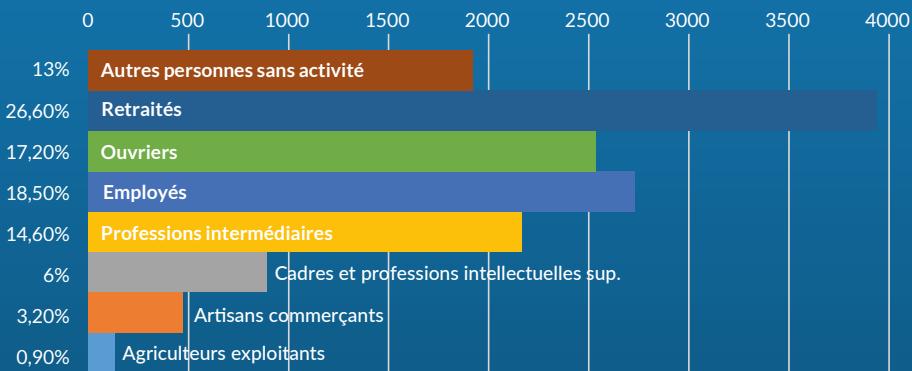
La part des emplois salariés est inférieure à celle à l'échelle départementale (79.8% contre 87.4%)

Des disparités au sein même du territoire avec des niveaux de revenus inférieurs à l'ouest et au sud et plus élevés au nord et à l'est sur les communes tournées vers l'agglomération ébroïcienne

Il en ressort des modes de vie différents mais aussi des besoins et attentes différents

médiane du revenu disponible par unité de consommation s'établit à 21 650€ au niveau de la CCPC contre 21 700€ sur le département (référence 2018). De même, la part des allocataires CAF percevant des une ou des allocations précarité a augmenté de 14.27% en 4 ans avec un taux de 53,9% de la population en 2019.

Des emplois majoritairement tertiaires avec une part d'employés et ouvriers supérieure à celle du Département





LE LOGEMENT

Un parc de logements plutôt récent

En effet, 61,9% des résidences principales ont été construites depuis 1970, même si un logement sur 5 a plus de 100 ans.

Un accroissement du nombre de résidences principales mais surtout du nombre de logements vacants

La part des maisons individuelles est prédominante et représente 89% des logements du territoire. Ce dernier possède cependant 11% de logements collectifs.

Les ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement se localisent principalement à l'ouest du territoire.

9 059 logements en 2017 dont : (8 092 en 2007)

7 866 résidences principales en 2017 (7 141 en 2007)

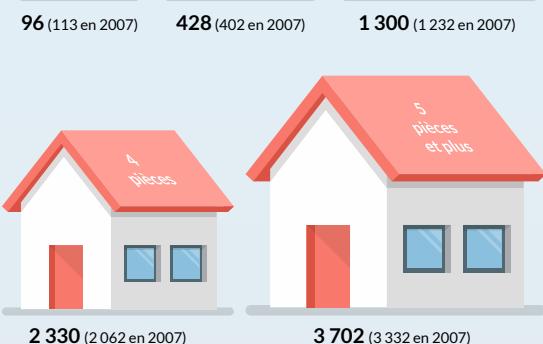
86,83% du parc
(85,52% pour l'Eure)

538 résidences secondaires en 2017 (634 en 2007)

5,94% du parc
(6,43% pour l'Eure)

655 logements vacants en 2017 (317 en 2007)

7,23% du parc
(8,05% pour l'Eure)



LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Un maillage territorial des équipements scolaires, près de 20 écoles primaires et maternelles réparties sur l'ensemble du territoire et un collège sur Conches.

Une large offre en équipements sportifs, avec une piscine, un centre sportif composé de 3 salles dont une salle de gymnastique sur Conches, un gymnase sur la Bonneville, des salles multisports, un dojo, des terrains de football, des terrains de tennis (dont des courts couverts sur Conches), un centre équestre, des plateaux d'évolution sportive...

Une offre culturelle importante : une salle de spectacles de 200 places, une salle de conférence, une salle de danse, un musée du verre labellisé musée de France, le musée du Rouloir, un espace culturel à la Ferrière sur Risle, une médiathèque, des bibliothèques, une école de musique, la Maison des Arts de Conches

Un tissu associatif dynamique, avec plus de 150 associations sur l'ensemble du territoire qui interviennent dans les domaines du sport, de la culture mais aussi caritatifs, vecteurs de lien social, avec en particulier Mailiso, acteur fortement impliqué sur le territoire.

Une présence équilibrée des opérateurs de services

L'enquête INSEE Normandie parue en mars 2017 indique que le territoire est plutôt bien pourvu et accessible en termes de services. On notera la présence de nombreux services sur la commune-centre, et plus particulièrement

- Un centre médico-social (service social départemental, PMI)
- Un nouvel EHPAD ouvert en 2020, d'une capacité de 145 lits, dont 92 pour personnes âgées dépendantes, 26 en unité pour personnes âgées désorientées et 27 en unité pour personnes handicapées vieillissantes. Il convient d'adoindre 12 places pour le pôle d'activités de soins adaptés, 12 en centre d'accueil de jour Alzheimer et 40 en service de soins infirmiers à domicile
- Une antenne de la Mission Locale
- Des permanences de structures extérieures : espace info énergie, CIDFF, AVEDE, Conciliateur de justice...
- La Poste
- Un espace France service qui devrait ouvrir au 1er juillet 2021
- Un pôle numérique (Fab Lab, microfolies...) dont l'ouverture est prévue en septembre 2021
- Des praticiens médicaux avec toutefois une diminution du nombre de médecins généralistes et de dentistes
- Un centre de santé, sur le même site que le pôle numérique, en cours d'aménagement sur des offres non satisfaites à ce jour et complémentaires



L'ÉCONOMIE

4 zones économiques et/ou artisanales mais peu de terrains disponibles

- La zone des Fontenelles, située principalement sur Conches, mais aussi sur Burey regroupe des activités diverses industrielles mais aussi artisanales. Le dernier terrain encore disponible est en cours de cession.
- La zone des Pistes, située sur les communes de Conches, Nagel Seez Mesnil et Le Val Dore. Cette zone, relativement ancienne, connaît un fort taux de vacance de locaux.
- La zone des Petits Monts sur Conches, dédiée principalement aux services, sur laquelle l'emprise encore disponible est en cours de division pour la commercialisation de 8 lots.
- La zone des Champs Riou à la Bonneville sur Iton, à caractère commercial mais aussi artisanal, sans terrain disponible.

2 projets de zones économiques à court et moyen terme

- Une petite extension de la zone des Champs Riou à la Bonneville sur Iton.
- Une zone au sud de la déviation de Conches, dédiée au développement durable et aux énergies renouvelables avec notamment un projet d'unité de méthanisation.

Une part de locaux professionnels éligibles au haut débit inférieure à celle du département mais pour ce qui est de l'éligibilité au très haut débit, une part supérieure de près de 6 points

D es pôles commerciaux centrés sur la ville centre

Si la commune de Conches s'affirme très nettement comme le premier pôle commercial du territoire, de par le nombre et la diversité de ses commerces, une offre commerciale de proximité est présente au sein des pôles ruraux structurants ainsi que sur la Ferrière sur Risle.

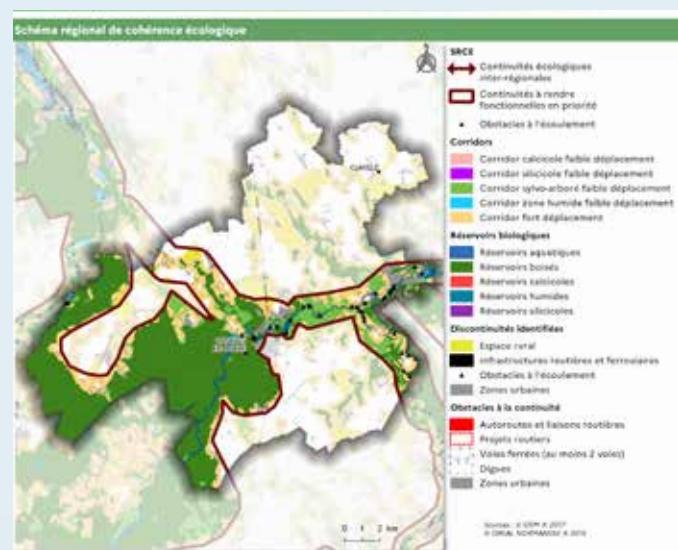
D es sites touristiques à valoriser

Outre les équipements culturels qui contribuent à l'attractivité touristique du territoire, le patrimoine historique est riche, pour partie classé ou inscrit : vestiges d'une ancienne abbaye bénédictine, ruines d'un donjon sur Conches, motte féodale, églises, ancienne halle à la Ferrière sur Risle... Mais nombre de ces édifices nécessite des travaux de restauration et valorisation.

A la confluence de plusieurs entités paysagères, le territoire

de la Communauté de Communes comporte de nombreux espaces et sites naturels, faisant l'objet de mesures de classement ou de protection dont :

- Vallée du Sec-Iton
- ZNIEFF de type I et de type II
- Sites Natura 2000
- Bassins d'alimentation de captages et périmètres de protection
- Corridors écologiques et réservoirs biologiques inscrits au SRCE



Extrait de «fiche de connaissances des territoires», DDTM27 - juin 2020

D e nombreux sentiers de randonnée

De nombreux sentiers de randonnée sont identifiés au titre des sentiers de découverte des ENS, mais aussi dans des guides avec notamment une section du chemin de Saint Jacques de Compostelle. Le schéma départemental vélo route/voies vertes, adopté en juin 2019, retient un itinéraire d'intérêt départemental qui traversera le territoire communautaire, dénommé « Evreux/Conches/vallée de la Risle, sur près de 33 km, dont 10.76 km déjà existantes entre Sainte Marthe et le Fidelaire.



AGRICULTURE ET FORETS

Une part de surface agricole utile inférieure à celle du Département,

Elle représente 57.7% du territoire inférieur de 6.8 points à celle du département et de plus de 11 points à celle de la Normandie.

Un nombre décroissant d'exploitations agricoles

Le territoire a perdu 34 exploitations de 2000 à 2010. Cependant sa population agricole décroît moins vite que celle du département (-13% contre -25%).

Si les exploitations sont globalement de taille moyenne, de 2000 à 2010 les surfaces dédiées aux grandes cultures

augmentent. La part du territoire consacrée à l'agriculture biologique représente 2.4% de la SAU.

Un massif forestier d'un seul tenant

Il représente près d'un tiers de la superficie du territoire, contre seulement 5.23% d'espaces artificialisés (soit 2 fois moins que la moyenne départementale). Pour autant ce massif forestier de Conches jusqu'à Breteuil est fragmenté en une multitude de propriétaires indépendants ce qui complexifie l'exploitation de la filière bois pourtant à forte potentialité.



57.7 % du territoire en SAU



TRANSPORT ET MOBILITÉS

Deux gares à peu d'impact sur les modes de déplacement utilisés pour les navetteurs

Le faible temps de déplacement dû à la proximité du pôle urbain d'Evreux favorise l'usage de la voiture individuelle. De 2015 à 2016, l'ensemble des déplacements entrants comme sortants s'effectue quasi essentiellement en voiture individuelle alors qu'en 2015 10% à 25% des navetteurs en provenance de l'agglomération d'Evreux utilisaient le transport collectif.

Les navetteurs sortant se rendent principalement sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie (65%). Les navetteurs entrant proviennent quant à eux de manière relativement équilibrée de l'agglomération Evreux Portes de Normandie (26%), de la Communauté de Communes Interco Normandie Sud de l'Eure (26%) et de l'Interco Bernay Terres de Normandie (23%).

Des transports en commun surtout utilisés par les étudiants

Que ce soit pour se rendre dans les établissements d'enseignement supérieur d'Evreux ou Verneuil

sur Avre, les étudiants utilisent essentiellement les transports en commun (transports ferroviaires, lignes de car régulières...) En revanche, pour les déplacements en dehors des communes d'Evreux ou Verneuil, aucun mode de transport en commun n'existe.

Une volonté de renforcer l'offre en termes de mobilités

Avec le transfert de la compétence « autorité organisatrice des mobilités », à la Communauté de Communes au 1er juillet 2021, une volonté de renforcer l'offre émerge : aire de co-voiturage, auto partage, mobilités douces...





« Résilient, solidaire, moderne, dynamique... le Pays de Conches s'inscrit aujourd'hui dans la définition d'un projet de territoire post-covid. »

Depuis toujours, la commune de Conches-en-Ouche, a exercé des fonctions de centralité au sein du canton de Conches, puis de la Communauté de Communes du Pays de Conches après sa création en 1992.

Son histoire industrielle (les forges notamment), mais aussi son passé médiéval, sa construction, son évolution au gré des époques ont fait de Conches une place forte, qui répondait aux besoins d'une population sans cesse croissante.

Conches qui a son identité, son patrimoine et ses équipements s'inscrit dans l'aire urbaine de la Préfecture de l'Eure, Evreux, avec laquelle elle entretient une proximité évidente. Pour autant, les trois vallées (Risle, Rouloir, Iton) qui traversent le Pays de Conches en font un territoire atypique dans l'Eure, un territoire aux potentiels fantastiques.

A l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Conches, la Commune de Conches constitue désormais le pôle de services principal, reconnu comme pôle intermédiaire au SCOT commun réalisé avec l'Agglomération d'Evreux.

Aujourd'hui, ce territoire est à la croisée des chemins. Souvent précurseurs (Petite enfance, aménagement des rythmes scolaires, numérique...), la Communauté de Communes et la Commune de Conches ont de nombreux défis à relever, des mutations à opérer, pour dessiner le pays de Conches de demain. Résilient, solidaire, moderne, dynamique... le Pays de Conches s'inscrit aujourd'hui dans la définition d'un projet de territoire post-covid.

En effet, les crises climatiques, économiques, sociales, sanitaires qui ont impacté et qui impactent toujours nos territoires doivent faire l'objet d'une prise en compte globale, transversale, accompagnée et appuyée par l'Etat notamment par ce CRTE.

Retenue au programme « Petites Villes de Demain », la ville de Conches et son intercommunalité s'engagent déjà dans une dynamique vertueuse, dans la définition d'outils et de stratégies

de pilotage, afin de donner du sens à une action publique plus que jamais attendue. Cette dynamique doit être consolidée et amplifiée.

Mobilité, connectivité, préservation de nos environnements... jamais le Pays de Conches n'aura eu autant de sujets complexes et ambitieux à affronter pour préserver et consolider notre vie ensemble ; une vie souvent fragile qui repose sur des équilibres complexes.

L'ambition du territoire est multiple et diverse. Elle se fonde sur une vision élaborée dans le cadre du SCOT, du Projet Social de Territoire (Porté par le centre social), et bientôt de la Convention Territoriale Globale, du Projet Educatif et Social Local (PESL), du Plan Climat Air Energie (PCAET). Cette ambition, cette vision est donc partagée et sera partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux, elle associe, en amont les acteurs socio-économiques, les habitants, les usagers... avec la volonté de partager la stratégie.

En conclusion, le CRTE est le moyen pour le pays de Conches de formaliser, à travers trois axes principaux (voir infra) mais aussi un programme et des fiches actions, une ambition construite, murie, réfléchie, afin de relever les défis et les enjeux qui s'imposent à nous. Véritable catalyseur, aiguillon et facilitateur, ce CRTE est l'échelon essentiel dans la concrétisation des projets d'intérêt général qui profiteront au Pays de Conches, et à ses habitants.

Jérôme Pasco
Président de la Communauté de Communes du Pays de Conches





LES 3 GRANDS AXES STRATÉGIQUES

AXE 1 LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ENJEU TRANSVERSAL AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DES HABITANTS

Pays des trois vallées et de forêts, le changement climatique a et aura des conséquences directes sur le Pays de Conches et la vie de ses habitants. Les enjeux qui y sont liés doivent être intégrés aux politiques locales, notamment pour :

- Renforcer la résilience en eau potable,
- Contribuer à la transition énergétique pour un meilleur confort des usagers et habitants ainsi qu'une meilleure maîtrise budgétaire,
- Incrire l'écologie et la biodiversité comme facteur de développement, en transversalité des projets portés par les collectivités.

AXE 2 LA COHÉSION SOCIALE COMME ENJEU TRANSVERSAL D'UN TERRITOIRE FRACTURÉ

La structure démographique, son évolution, ses disparités au sein même du territoire, conduisent à retenir la cohésion sociale comme enjeu majeur et transversal. Les orientations stratégiques principales se déclinent autour de :

- L'adaptation et la structuration de l'offre de service à la population
- Le renforcement des solidarités
- Le développement et la promotion des activités physique et sportives

AXE 3 L'IDENTITÉ CONCHOISE, FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ ET DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Le territoire du Pays de Conches possède une véritable identité patrimoniale, naturelle et culturelle. Cette singularité conduit à des orientations stratégiques visant à :

- Affirmer cette identité en valorisant l'architecture locale et les patrimoines culturels, naturels et immatériels
- Redéfinir et renforcer la politique touristique
- Reconquérir l'économie locale



Le 8 février 2021, la Communauté de Communes du Pays de Conches a fait le choix de prendre la compétence transport pleine et entière, comme le permet la loi LOM. A partir du 1^{er} juillet 2021, l'EPCI sera donc Autorité Organisatrice de la Mobilité à part entière sur le territoire.

METTRE EN PLACE UN SCHÉMA DE MOBILITÉ

Outil de pilotage de la mobilité sur le territoire, le schéma de mobilité permettra d'identifier précisément et de planifier les actions à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins des habitants en matière de transports, motorisés ou doux.

INVESTIR DANS LES TRANSPORTS VERTS

Parmi les besoins d'ores et déjà identifiés sur le territoire, figure l'organisation des lignes de transport scolaire. Si déléguer le transport des enfants à un tiers est une possibilité, l'acquisition par la collectivité de bus permettrait plus souplesse d'usages, tant pour les apprentissages ne pouvant être dispensés dans les

écoles (natation...), que pour les sorties culturelles et technologiques (Musée du Verre, FabLab, Micro-folie, salle de spectacle, médiathèque...).

Cette option permettrait en outre une meilleure visibilité et maîtrise des coûts, et une valorisation d'énergies produites localement. En effet, deux projets privés, l'un de production de biogaz, l'autre d'électricité photovoltaïque, devraient aboutir dans un futur proche sur le territoire. D'un point de vue plus démonstratif, l'évolution des modes de traction des transports scolaires seront de nature à faire la pédagogie de solutions alternatives aux énergies fossiles et à encourager les particuliers à s'orienter vers l'achat de véhicules sans émission.

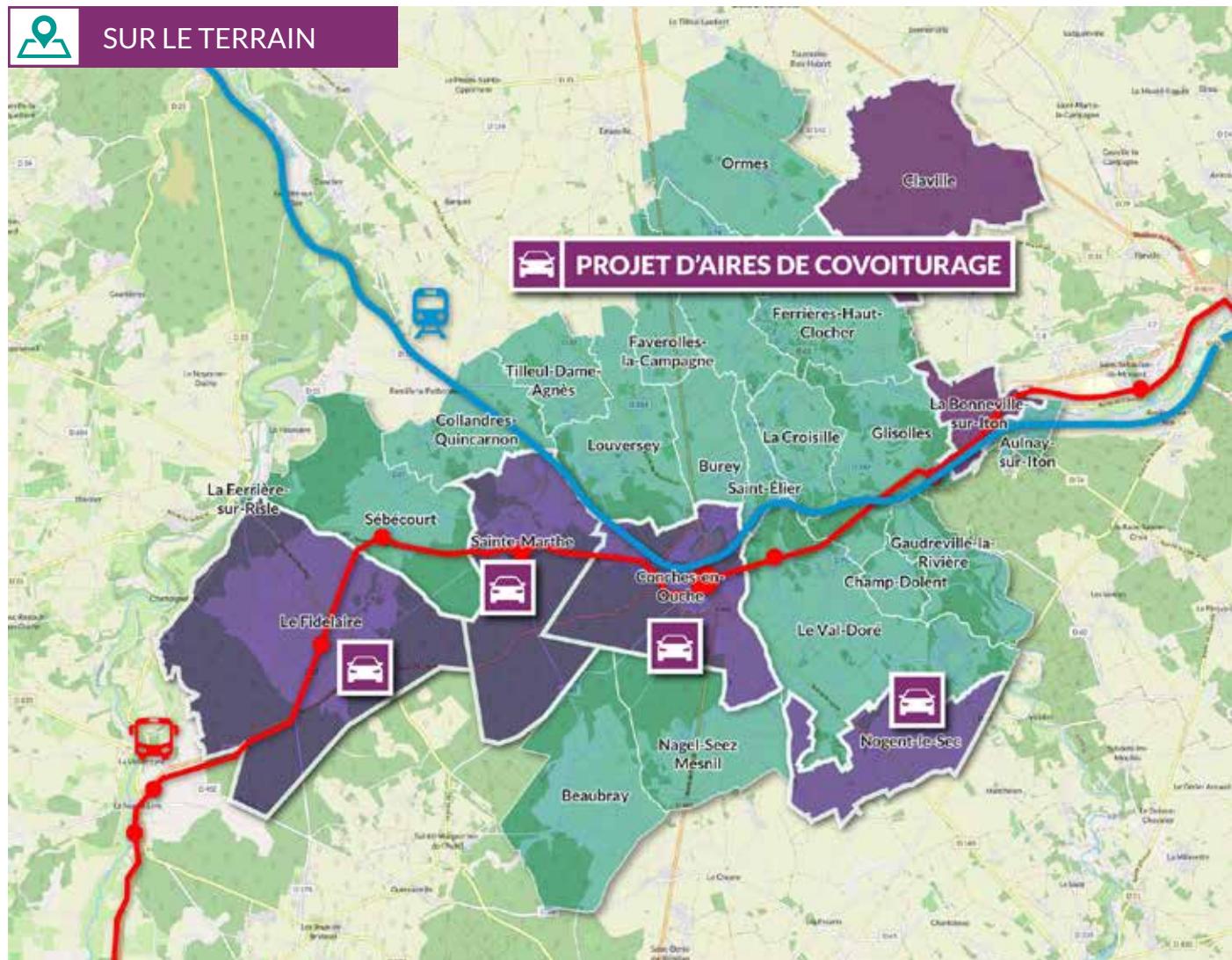


INDICATEURS

- Flux des véhicules en entrée/ sortie de territoire
 - Sortants : 5 600**
 - Entrants : 1200**
- Kilomètres de voies douces
 - 11 km**
- Nombre de véhicules électriques dans le parc des collectivités
 - 5**



SUR LE TERRAIN





CRÉER UN RÉSEAU D'AIRES DE COVOITURAGE

Le caractère rural du territoire impose l'usage de la voiture individuelle pour la plupart des déplacements du quotidien. Pour autant, ce mode de transport peut être optimisé et plusieurs communes ont manifesté le souhait, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Conches, de mettre en place une aire de covoiturage sur leur territoire. Un partenariat avec une application pourra être mis en place afin de sensibiliser les habitants et organiser le covoiturage à l'échelon local.

TRANSPORT À LA DEMANDE ET SOLIDAIRE

L'ambition de la Communauté de Communes est d'être connectée avec les territoires voisins, notamment pour les publics précaires ne bénéficiant pas de moyens de locomotion. Cette problématique est particulièrement importante pour l'accès à l'emploi ou

aux services de santé dont le territoire ne serait pas pourvu.

L'idée serait de mettre en place un dispositif de mobilité solidaire innovant, en lien avec les EPCI voisins. Par ailleurs, un service de transport à la demande pourrait être mis en place, à l'échelle de la communauté de communes, afin de transporter les personnes âgées les jours de marché. Ce dispositif existe partiellement, il est organisé par la ville de Conches-en-Ouche une fois par semaine, et la commune de Louversey.

MOBILITÉS DOUCES ET VOIES VERTES

En complémentarité du schéma départemental des cheminements doux, plusieurs communes souhaitent mettre en place des interconnexions piétonnes et cyclistes pour permettre à leurs habitants d'accéder aux services, commerces, ou pôle multimodal ou pour faciliter l'accès au réseau départemental.

La finalisation de l'accessibilité des équipements et services publics figurent également parmi les projets prioritaires identifiés.



BESOINS IDENTIFIÉS

INVESTISSEMENT

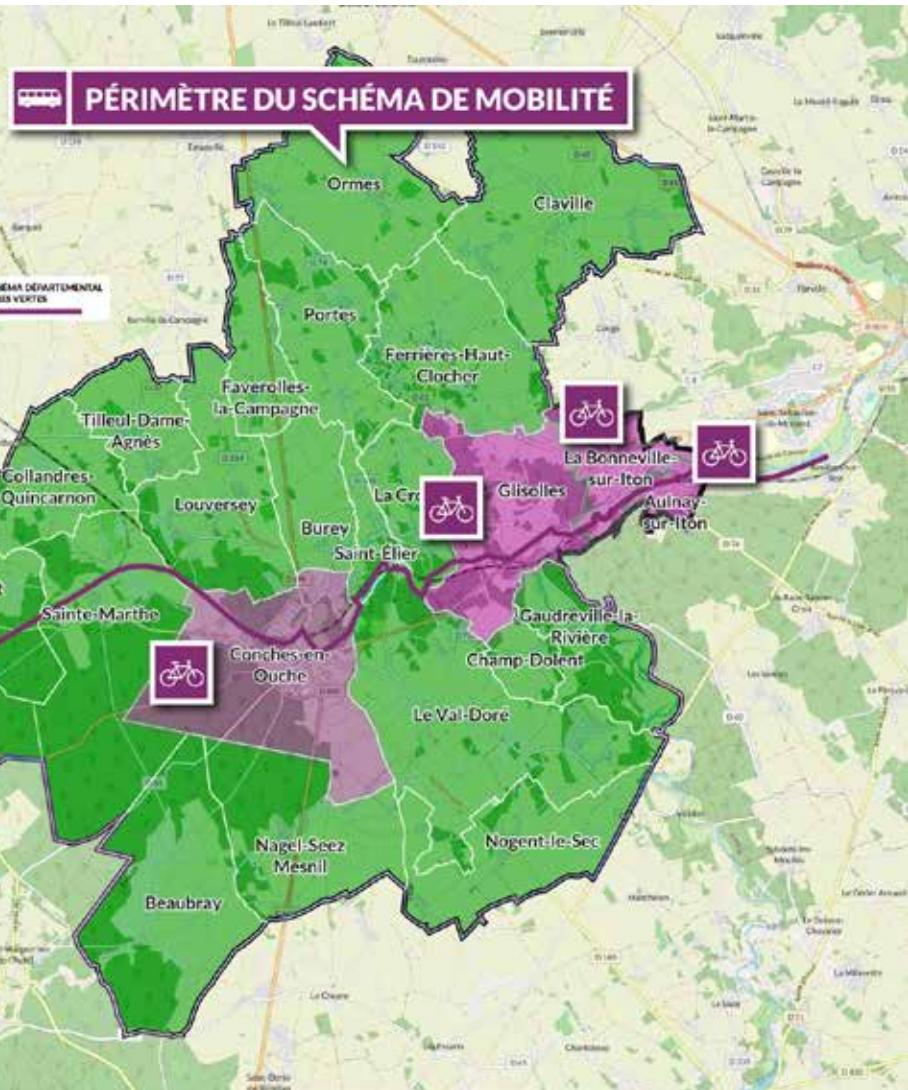
- Achat de bus verts
- Aménagement et signalisation des aires de co-voiturage
- Aménagement de voies douces en site propre ou en voies partagées
- Achat de véhicule 11 places sans émission
- Acquisition de vélo tout terrain à assistance électrique pour promouvoir les mobilités douces auprès des visiteurs du territoire
- Accessibilité des bâtiments publics



SUR LE TERRAIN



PÉRIMÈTRE DU SCHÉMA DE MOBILITÉ





Les communes du Pays de Conches portent de grandes ambitions en matière de biodiversité.

RENATURATION DES ESPACES

Ainsi, Conches-en-Ouche va lancer un vaste programme de renaturation et de gestion différenciée des espaces publics. Ce programme sera complété par le développement de jardins partagés, notamment en proximité immédiate des logements sociaux collectifs et de l'Hôtel de Ville, et la mise en œuvre d'éco-pâturage.

La ville souhaite également s'engager dans la renaturation de la friche industrielle USMECO située au Vieux-Conches dont la dépollution constitue un enjeu majeur de protection des espaces.

PROTECTION DES ESPACES NATURELS

Gaudreville-la-Rivière souhaite de son coté poursuivre sa politique d'achat de parcelles en fond de vallée

afin de maîtriser la protection des zones humides. Conches-en-Ouche souhaite également engager un travail de protection de la zone humide de la vallée du Rouloir en partenariat étroit avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Basse Vallée de l'Iton (SMABI).

De façon plus globale, la Communauté de Communes du Pays de Conches souhaite réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial dont la biodiversité sera abordée de façon transversale.



BESOINS IDENTIFIÉS

INVESTISSEMENT

- Achat de matériel
- Jardins partagés
- Acquisitions foncières

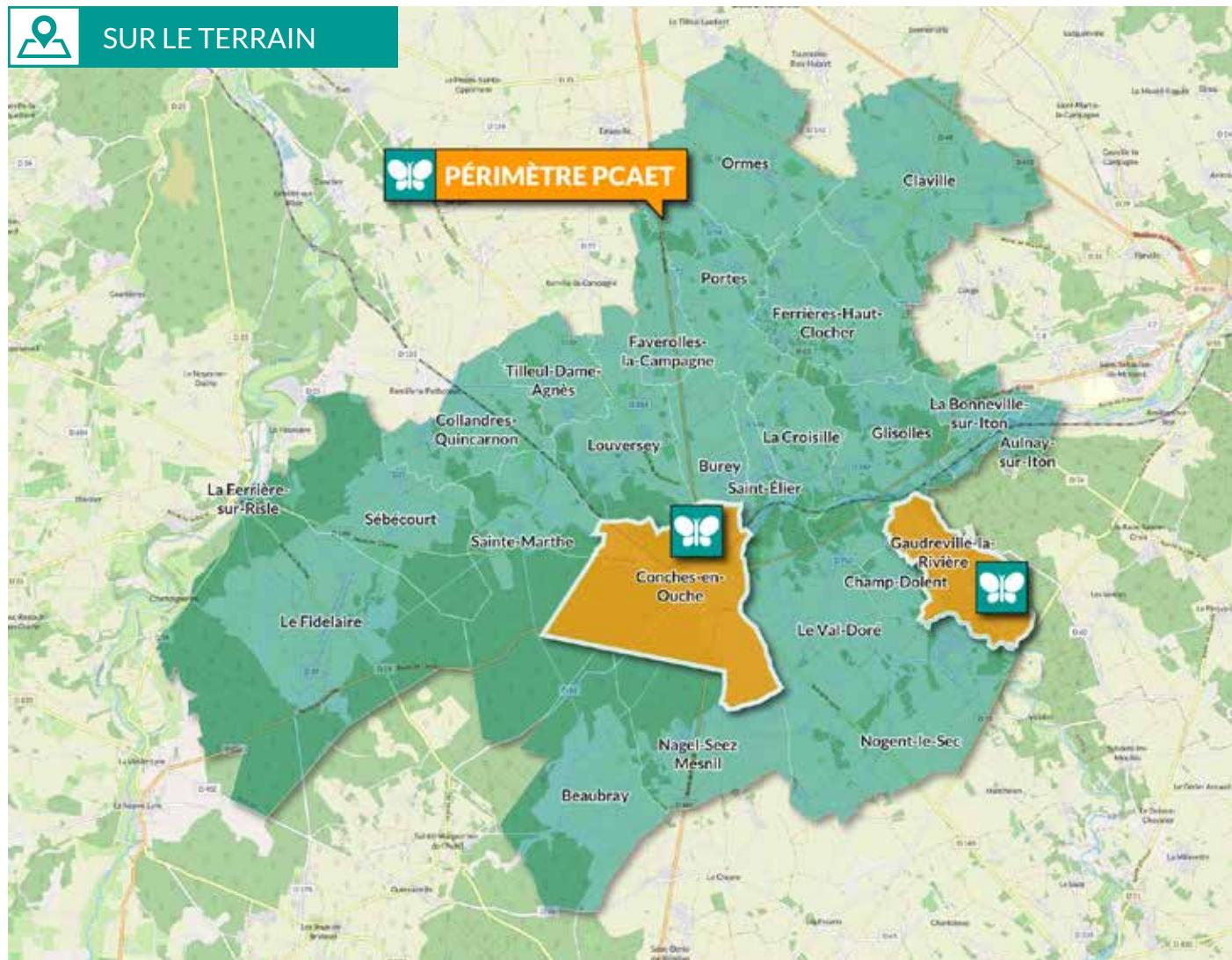


INDICATEURS

- Superficie de renaturation d'espaces publics
Base 0
- Surface d'aires protégées
Données état
- Obstacles à l'écoulement
32
- Surface agricole convertie en Agriculture Biologique
Données état



SUR LE TERRAIN





Pays de la Fête de la Pomme, du Cidre et Fromage, le Pays de Conches porte de une attention toute particulière au bien manger et aux circuits courts.

FAVORISER LA PRODUCTION LOCALE

La ville de Conches-en-Ouche souhaite accompagner le développement de projets d'agro-foresterie, de serres et/ou de fermes relais en lien avec les agriculteurs du territoire. Ainsi, la ville accompagne une démarche privée de création de vallée nourricière par la mise à disposition d'une parcelle communale d'environ 5,5 ha.

Par ailleurs, en lien avec son projet de renaturation des espaces publics, elle a pour projet de mettre en oeuvre des jardins partagés et des haies nourricières à proximité de l'Hôtel de Ville et au pied des immeubles HML de la ville, répondant ainsi à la fois à des enjeux environnementaux et sociaux.

Dans le même esprit, la commune du Fidelaire ambitionne d'approvisionner les cantines en produits bio et locaux

en créant de toute pièce un jardin bio communal.

VENTE EN CIRCUITS COURTS

A la fois outil d'animation et développement des circuits courts, les communes de Ferrières-Haut-Clocher et Faverolles-la-Campagne ont créé des marchés locaux. Elles souhaitent, en partenariat, prolonger ces créations par, pour la première la construction d'une halle couverte et pour l'autre l'installation de casiers de distributions automatiques.

UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

L'EPCI souhaite monter un PAT avec cette volonté de relocaliser au maximum la production et la consommation au niveau local. Ce souhait s'inscrit dans la continuité des démarches de promotion

du savoir-faire culinaire local (Fête de la Pomme) tout en répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. Il associera notamment les acteurs agricoles et sociaux (Mailiso) du territoire.

BESOINS IDENTIFIÉS

INVESTISSEMENT

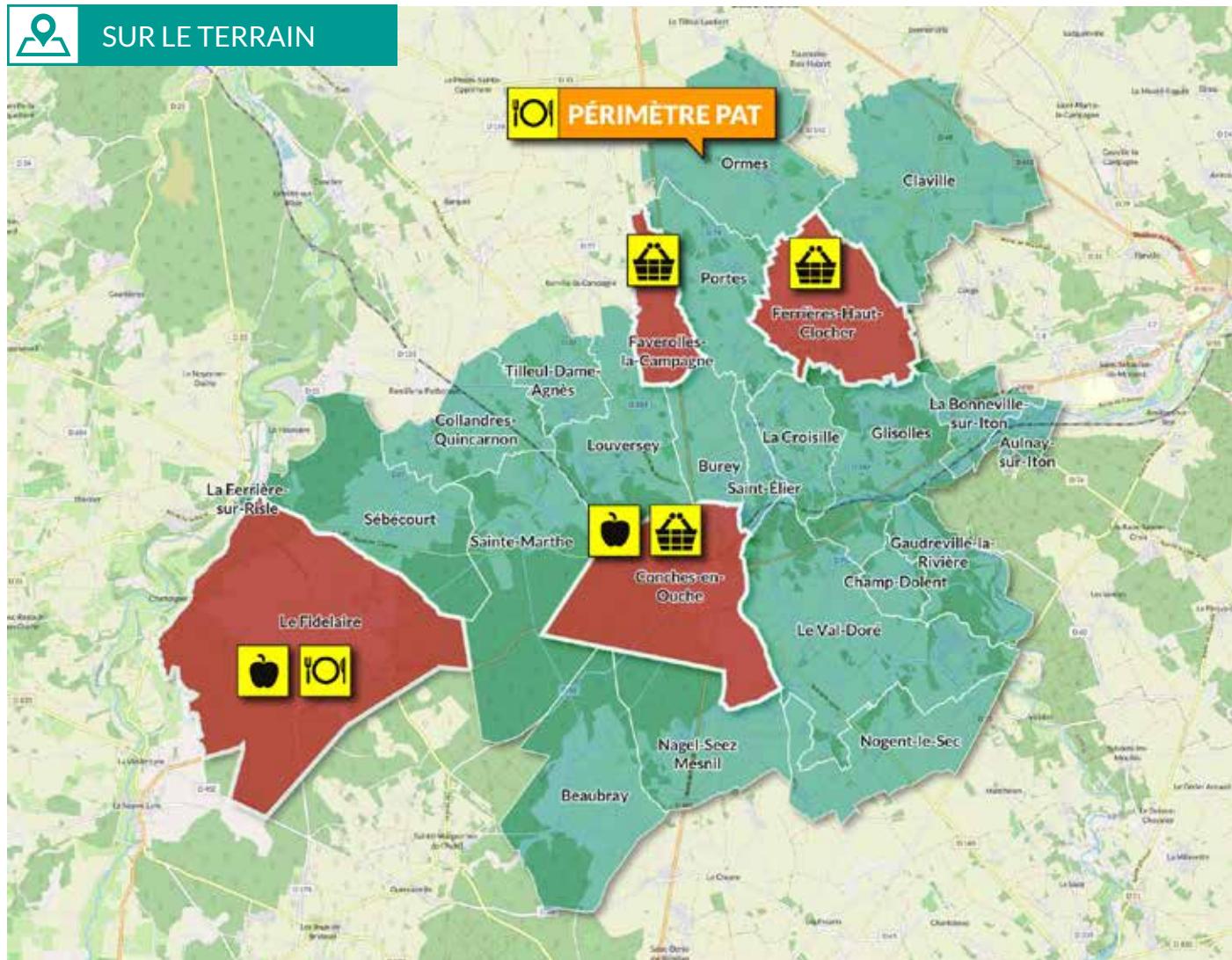
- Matériel jardin bio
- Etude PAT
- Construction Halle et achat casiers

INDICATEURS

- Présence d'un PAT
Non
- Nombre de points de vente réguliers de produits locaux
2 (y compris AMAP)



SUR LE TERRAIN





Le parc immobilier des communes et de la Communauté de Commune du Pays de Conches est vieillissant. De nombreux bâtiments publics nécessitent une mise à niveau afin d'en améliorer les performances énergétiques

DIAGNOSTIC

Afin d'évaluer les marges de progrès en matière de performance énergétique, la Communauté de Communes du Pays de Conches réfléchit à la mise en place d'un groupement de commande en vue de la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments de l'EPCI et des communes adhérentes.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Plusieurs bâtiments communautaires sont d'ores et déjà identifiés comme énergivores. Un projet de grande ampleur de mise à niveau de la piscine intercommunale située à Conches est notamment prévu. C'est de loin l'équipement présentant le plus d'enjeu en matière énergétique.

Des opérations de relamping (leds indoor) sont également à prévoir sur l'ensemble des équipements publics.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

Les deux tiers des communes de l'EPCI ont fait remonter des projets d'amélioration des performances énergétiques de bâtiments publics avec des travaux conséquents sur certains d'entre eux comme l'école de la commune d'Aulnay-sur-Iton. La plupart des projets recensés concernent des mairies, écoles ou salles des fêtes.

BESOINS IDENTIFIÉS

FINANCEMENTS

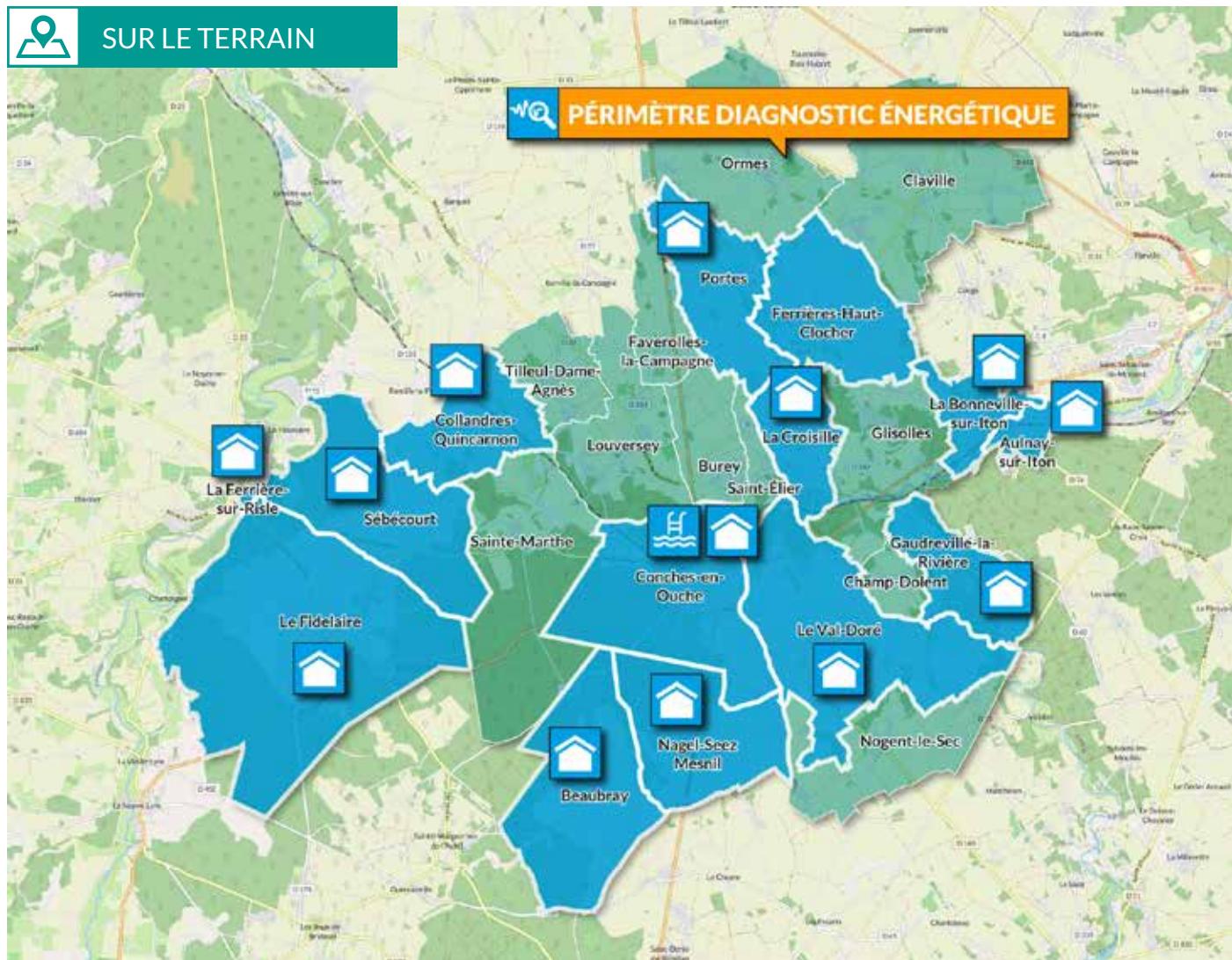
- Mise à niveau de la piscine intercommunale **750 000 €**
- Isolation des bâtiments publics du territoire **2 500 000 €**
- Relamping **200 000 €**

INDICATEURS

- Consommation énergétique du territoire
- **Donnée état**
- Nombre de bâtiments publics rénovés



SUR LE TERRAIN





Le changement climatique est le défi mondial de notre siècle. L'environnement va changer, l'eau va devenir plus rare et les événements extrêmes plus fréquents. Il faut donc repenser les pratiques et les modèles à toutes les échelles pour rendre les territoires plus résilients et solidaires.

Il appartient aux collectivités de développer des stratégies aux différents niveaux du cycle de l'eau.

PROTECTION DES ZONES HUMIDES

En lien avec le SMABI, des mesures de protection doivent être déployées avec par exemple la poursuite d'une politique d'achat de terrains dans des secteurs sensibles ou à protéger (périmètres de captages, bords de rivière, zones humides..)

A l'instar du classement de la vallée du Sec Iton, l'instauration d'une protection de la vallée du Rouloir est envisagée.

en particulier, pour l'arrosage des espaces verts. De plus, dans les travaux engagés par les collectivités cette problématique doit être intégrée (choix des matériaux..)

en service fin 2021, un système de traitement des eaux usées doit être créé à la Ferrière sur Risle.

A ce jour, les rejets s'effectuent directement dans le milieu naturel. Mais les contraintes sont lourdes : territoire restreint quasiment circonscrit à la zone urbanisée, zone inondable, zone Natura 2000, périmètres de protection de Monuments Historiques... Le coût prévisionnel est estimé à plus de 2.5 millions pour 460 à 600 EH

EAU POTABLE

La Communauté va se doter d'un PGSS et définir une programmation pluriannuelle d'investissement au regard de priorités dont la lutte contre la résorption des fuites et augmentation du taux de rendement des réseaux.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Après la reconstruction de la station d'épuration de Conches et de celle de la Bonneville qui devrait être mise

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Outre l'obligation dans les documents d'urbanisme de traiter les eaux pluviales à la parcelle, la mise en place de dispositifs de récupération des eaux pluviales doit être renforcée,

BESOINS IDENTIFIÉS

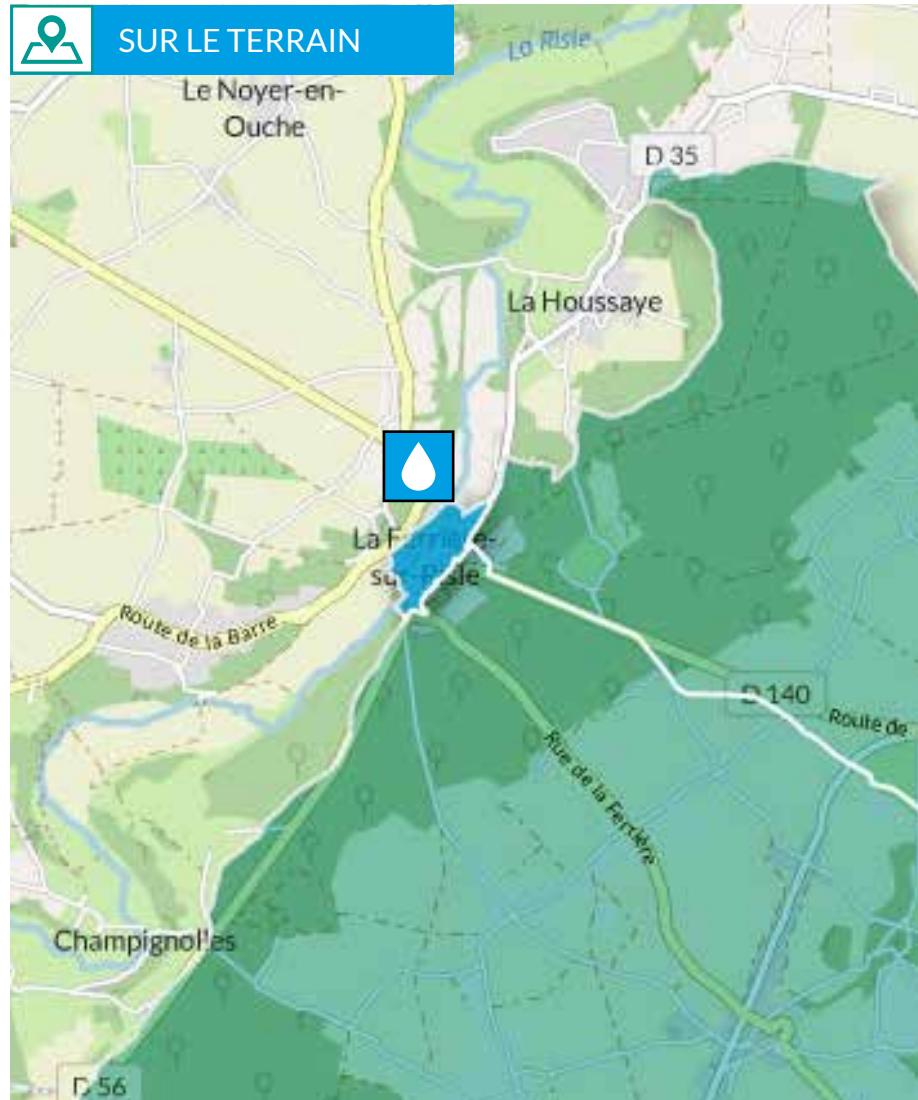
INVESTISSEMENT

- Construction de la station d'épuration de la Ferrière-sur-Risle
2,5 millions €

INDICATEURS

- Surface des aires de captages protégés
- Part des cours d'eau en bon état
- Donnée état**
- Taux de fuite des réseaux du territoire
- Couverture du territoire par un SAGE
- Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection
- Part d'installation d'assainissements non collectifs non conformes

SUR LE TERRAIN





Le sport constitue un vecteur de lien et de cohésion sociale indéniable. Aussi le territoire souhaite-t-il renforcer le maillage en équipements sportifs et de loisirs. Si la ville centre est dotée d'équipements plus structurants (piscine, gymnases, salle de gymnastique, dojo, salle de tir à l'arc, courts couverts de tennis...) les pôles ruraux structurants disposent également d'équipements (salles ou plateaux multisports). De même les évolutions contextuelles conduisent à reconSIDéRer l'offre de services sur la base de loisirs de la Noé de la Bonneville sur Iton, notamment pour l'accueil de stages de formation sur des disciplines sportives, mais aussi à destination du public.

Mais la problématique de la performance énergétique affecte certaines installations, conçues dans les années 70.



RÉHABILITATION D'ÉQUIPEMENTS

Le principal projet concerne la piscine de Conches. Construite dans les années 1970, dans le cadre d'un programme « 1000 piscines », ce bâtiment requiert des travaux d'amélioration de la performance énergétique ou destinés à la réduction des consommations en fluides (isolation, remplacement des huisseries, remplacement des CTA, traitement de l'eau...). Ces investissements vont également concourir à l'amélioration des

conditions d'accueil des usagers et des conditions de travail du personnel. Ce projet est estimé à 740 000 € HT.

Le Centre Sportif Pierre de Coubertin, composé de trois salles dont deux dédiées aux sports collectifs et une à la gymnastique, est également concerné par des travaux d'isolation et modernisation.

sur des séjours plus longs. Outre les activités nautiques (natation, kayak, paddle...) une demande pour des stages sportifs pluridisciplinaires ne peut être satisfaite. Aussi la construction d'une structure couverte multi sports permettrait-elle de diversifier l'offre et renforcer l'attractivité du territoire.

■ Parc de la Forge à Conches : le site de la Forge, aménagé en bord de rivière, comporte également un étang ouvert à la pêche. Cet espace de loisirs, situé en limite de la frange urbaine de Conches et à proximité du parcours sportif, est ouvert gratuitement au public. L'idée consiste à redéfinir et réorienter les activités sportives en plus de la pratique du tennis et du tir à l'arc actuellement proposée en lien avec les associations locales.

NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

Afin de renforcer l'offre pour les habitants et poursuivre l'aménagement du territoire dans le domaine des sports et des loisirs, plusieurs opérations sont envisagées :

■ Construction d'une structure couverte sur le boulodrome de Conches. L'actuel terrain de pétanque, vu sa localisation dans la commune, revêt deux statuts, à savoir celui d'équipement de quartier pour les habitants du secteur d'habitat collectif et locatif mais aussi celui d'équipement pour des compétitions régionales. Aussi l'adjonction d'une structure couverte permettra la pratique tant sous l'angle sportif que de loisirs quel que soient les conditions climatiques

■ Plateaux sportifs : à ce jour, plusieurs communes disposent de telles installations, souvent en lien avec des écoles primaires ou maternelles. Mais la Commune de Ferrières-Haut-Clocher en est dépourvue. Le projet consiste en la réalisation d'un espace ludique et sportif (basket, handball, football, volley, athlétisme...), une aire de jeux pour enfants et un espace de fitness. En accès libre et en plein air, cet équipement s'adresse à un très large public, et a vocation à créer un lieu de vie. Son coût est estimé à 151 000 HT

Sur d'autres communes, dont Nogent le Sec, les installations en place nécessitent des travaux de mises aux normes ou réhabilitation. Une enveloppe globale de l'ordre de 50 000 € pourrait être mobilisée à l'échelle du bloc communal.

■ Structure d'accueil de stages sportifs à la base de loisirs de la Noé. Site remarquable situé sur la Bonneville sur Iton, cette base de loisirs permet l'accueil de groupes pour des séminaires, des centres de loisirs, des groupes, à la journée ou

BESOINS IDENTIFIÉS

INVESTISSEMENT

- Terrain multisports de Ferrières-Haut-Clocher
151 000 €
- Boulodrome couvert Conches
100 000 €



INDICATEURS

- Nombre de stages sportifs accueillis
- Nombre d'entrées sur la base de loisirs de la Noé



Si les solidarités ont toujours été placées au cœur de l'action publique du territoire du pays de Conches, les chiffres montrent qu'il y a encore du chemin à parcourir pour accompagner les plus fragiles, jeunes sans formation, personnes sans emplois, en difficulté de mobilité ou personnes âgées. Un Projet Éducatif Social Local et une Convention Territoriale Globale sont en cours d'élaboration.

CRÉATION D'UN PÔLE SOCIAL

Les services à caractère social sont aujourd'hui éclatés sur différents sites, et parfois installés dans des conditions qui ne sont pas optimales pour exercer leurs missions. Ainsi, il est envisagé la création d'un Pôle Social regroupant les acteurs sociaux du territoire en un lieu unique afin de donner visibilité et lisibilité auprès des populations cibles et de faciliter la coordination de leurs actions et instaurer des synergies.

TROUVER UN DEVENIR À LA MAPAD

Les occupants de la MAPAD de Conches devraient rejoindre les nouveaux locaux de l'Ehpad en fin d'année, laissant vide un bâtiment en pleine de ville. Une étude sur le devenir de ce bâtiment a été lancée. Il sera, à moyen terme, situé au

coeur d'un parc urbain fruit de la restructuration du quartier et de la volonté de mettre plus de vert dans la ville. Plusieurs pistes sont envisagées à ce jour : logement pour personnes âgées autonomes, pôle social...

LA NÉCESSAIRE ÉVOLUTION DES LOGEMENTS

La population vieillissant, le maintien à domicile le plus longtemps possible, et dans de bonnes conditions, devient un enjeu crucial. En cela, le lancement d'une OPAH et d'une OPAH-RU concernant Conches, sont des outils qui doivent permettre à la fois de régler les problématiques de précarité énergétique tout en apportant des solutions concrètes à la problématique du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

UN PROJET DE BÉGUINAGE

D'autres solutions innovantes peuvent être apportées à la problématique du maintien à domicile. Ainsi, un complexe de béguinage privé devrait voir le jour dans un futur proche sur le territoire.

BESOINS IDENTIFIÉS

INVESTISSEMENT

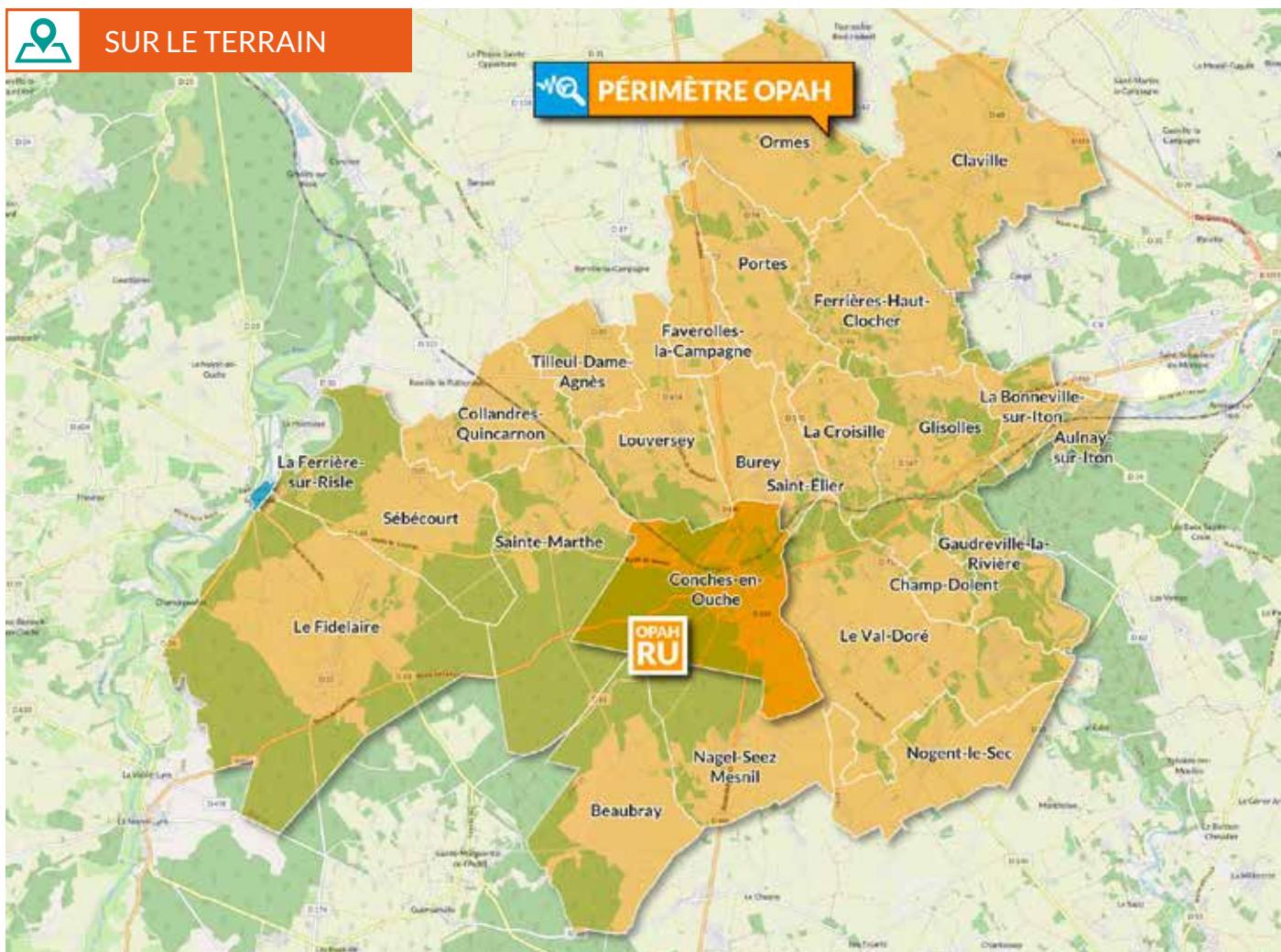
- Reconfiguration de la MAPAD 1 000 000 €



INDICATEURS

- Nombre de logements réhabilités
- Indicateurs sociaux à définir

SUR LE TERRAIN





Si le développement de la santé en milieu rural est une problématique complexe au point de placer le «simple» maintien des services de santé comme priorité, des organisations innovantes peuvent être trouvées. Elles sont nécessairement confortées par la mise en œuvre d'amélioration de l'accueil des professionnels. De la même manière, l'innovation du rapport au citoyen et aux services publics présente un enjeu d'efficacité de l'action publique, d'égalité et de citoyenneté.

28

REFORCER L'OFFRE MÉDICALE

L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Conches est située en Zone d'Intervention Prioritaire au regard des critères de densité médicale de l'Assurance Maladie. Aussi, le maintien et l'installation de nouveaux médecins est une demande venant de plusieurs communes, notamment La Bonneville-sur-Itton et le Fidelaire. Le développement de la télémédecine est également une piste de travail envisagée pour régler la problématique de la densité médicale. Cela passera également par la réalisation de la deuxième tranche des travaux de réhabilitation du bâtiment «Jade» (ancien Ehpad de Conches) à destination de l'extension du Pôle de Santé et Bien-Être ou du Pôle Numérique.

Une Maison France Service de la

Santé, concept unique en France, devrait également voir le jour à moyen terme.

démarche de «SmartCity» pour faire du territoire un espace attractif, inclusif, efficient, résilient, durable...

RAPPROCHER LES CITOYENS DES SERVICES PUBLICS

Dans le prolongement de France Service qui ouvrira ses portes le 2 juillet prochain, une version itinérante est envisagée afin de se rapprocher des citoyens faisant face à des problématiques de mobilité.

VERS LA SMARTCITY

Télégestions des équipements, eau, chauffage, assainissement, éclairage public, Gestion de la Relation avec les Citoyens (GRC) ... le champs des possibles est immense. Conches-en-Ouche et la Communauté de Communes du Pays de Conches ont la volonté de s'engager dans une

BESOINS IDENTIFIÉS

INVESTISSEMENT

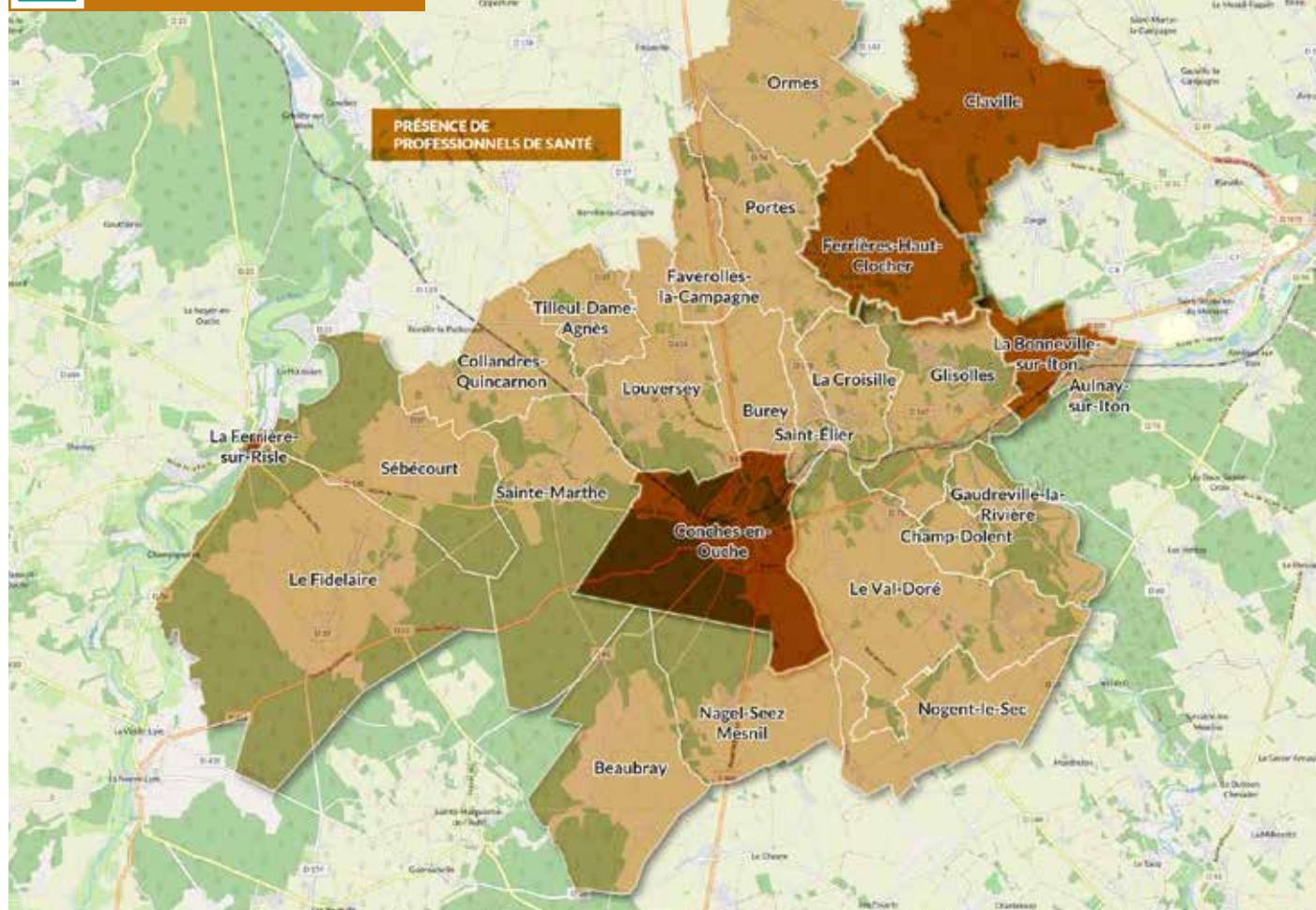
- 2^{ème} tranche centre de santé et/ou pôle numérique **300 000 €**
- SmartCity **1 000 000 €**

INDICATEURS

- Nombre de praticiens médicaux sur le territoire



SUR LE TERRAIN





La reconquête économique locale passe par la redynamisation des centres bourgs et la reconfiguration de certains espaces publics comme les places communales, ou encore la création de nouveaux services locaux.

REDYNAMISATION DE CENTRES BOURGS

Plusieurs communes du territoire ont des projets, pour certaines à très court terme, d'aménagement ou de structuration de leurs centres. Ainsi, Conches-en-Ouche souhaite redéfinir la place Carnot, entrée de ville ouest où se situent de nombreux commerces et restaurants. D'une manière plus large, ce projet permettra une meilleure maîtrise des eaux usées, pluviales et une modernisation de l'adduction en eau potable. Des projets d'aménagement et de restructuration de centres bourgs sont également portés par les communes de la Bonneville-sur-Iton et du Fidelaire.

Le développement économique passe également par le traitement des friches industrielles, commerciales et de services. Au moins trois friches de ce type sont identifiées sur le territoire dont l'une, USMECO, présente des enjeux écologiques forts, tandis

que la seconde, la requalification de la MAPAD de Conches, présenté des enjeux sociaux. La zone des Pistes, à cheval sur trois communes, nécessite une réflexion approfondie sur son devenir, notamment depuis l'annonce de la fermeture d'Agriandre. Les commerces abandonnés sont également une problématique à prendre en compte sur les communes dont la Ferrière-sur-Risle et le Fidelaire.

INVENTER DE NOUVEAUX SERVICES

La collectivité se doit d'accompagner les nouvelles pratiques de travail, à distance ou dans des espaces communs, dans des tiers lieux. C'est le cas du projet de réhabilitation de la gare de Conches-en-Ouche qui devrait être transformée en tiers-lieu, espace de co-working, en un lieu alternatif où s'invente la vie des petites villes et communes de demain.

Par ailleurs, de nouvelles manières de consommer sont à inventer et à accompagner. Aussi, des projets de conciergeries sont en réflexion à l'échelle communautaire

BESOINS IDENTIFIÉS

INVESTISSEMENT

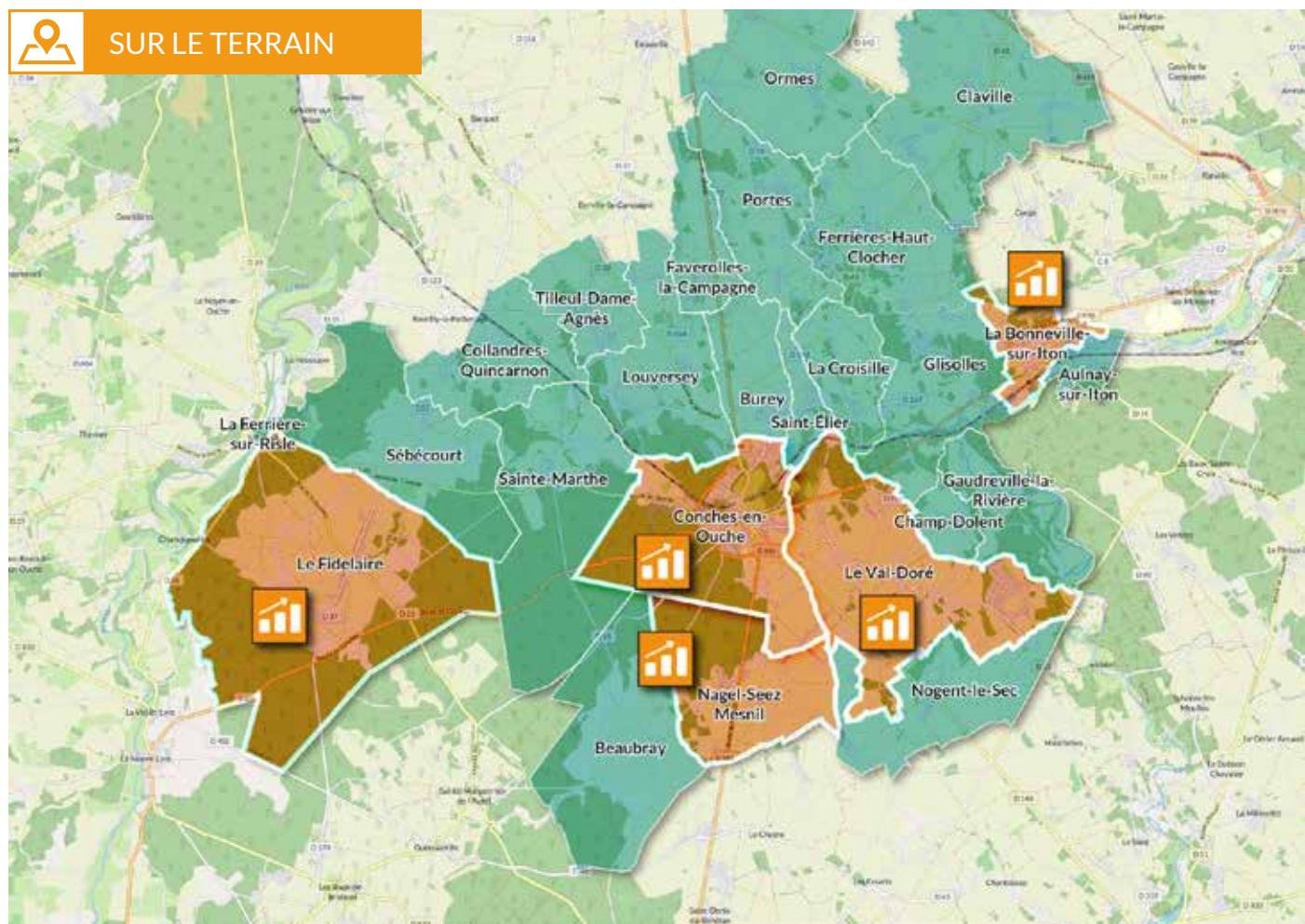
- Requalification de la place Carnot de Conches
900 000 €
- Centres-Bourgs
- Traitement de la friche USMECO
- ZI des Pistes
- Gare de Conches

INDICATEURS

- Nombre de commerces
110
- Nombre d'emplois salariés
2 265



SUR LE TERRAIN





L'attractivité du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Conches passe par une offre touristique clairement identifiée et une offre culturelle enrichie. Une politique touristique est en cours de définition autour de deux axes : le slow tourisme et le tourisme 2.0. Cette complémentarité se fait en lien avec les espaces naturels, gros atouts du territoire, les musées et équipements culturels du territoire.

UN CIRCUIT DES MOTTES FÉODALES

Le territoire est jalonné de mottes féodales. Elles sont le témoin du passé riche dont le vestige le plus visible reste le donjon de Conches. Des travaux de défrichage et de mise en valeur des mottes féodales permettront à la fois de fédérer le territoire autour d'éléments identitaires tout en ayant une offre thématique cohérente à proposer aux touristes.

DÉVELOPPER LE SLOW TOURISME

Si le slow tourisme se définit par le temps suspendu, un tourisme qui privilégie les rencontres et les plaisirs de la table, il se caractérise essentiellement par la proximité

avec la nature. Le territoire souhaite fortement investir dans cet axe, notamment via les voies vertes et la création de circuits pédestres et cyclistes. Un travail de balisage et de signalétique des points d'intérêts sera prochainement à effectuer. L'accès au patrimoine naturel et culturel du territoire passe également par l'aménagement d'aires de camping-car.

L'attractivité du territoire passe également par la mise en valeur de lieux emblématiques, qui plus est lorsqu'ils sont à la croisée de deux voies vertes comme la Halle couverte de la Ferrière-sur-Risle qui présente un intérêt indéniable pour le tourisme et l'animation du territoire.

dont les contours sont à redéfinir, est accès sur les stages sportifs ou les vacances de groupes actives. Une piste de Pump-Track, une offre de Paddle et des hébergements insolites y sont notamment envisagés.

PÔLE VERRIER ET ARTS DU FEU

La livraison prochaine du nouveau musée du verre de Conches ouvre de nouvelles perspectives de développement de l'artisanat d'art sur le territoire et notamment à Conches-en-Ouche. Aussi, il est envisagé la création d'un pôle verrier qui prendrait tout son sens dans le dernier bâtiment non restauré du site du V@l. Ce bâtiment comporte les vestiges classés des arcs boutants de l'ancienne abbaye de Conches. Une labellisation «Ville et métiers d'Arts» autour des arts du feu viendrait appuyer ce pôle qui s'inscrit dans la tradition verrière de la ville, berceau de François Décormont.

TOURISME 2.0

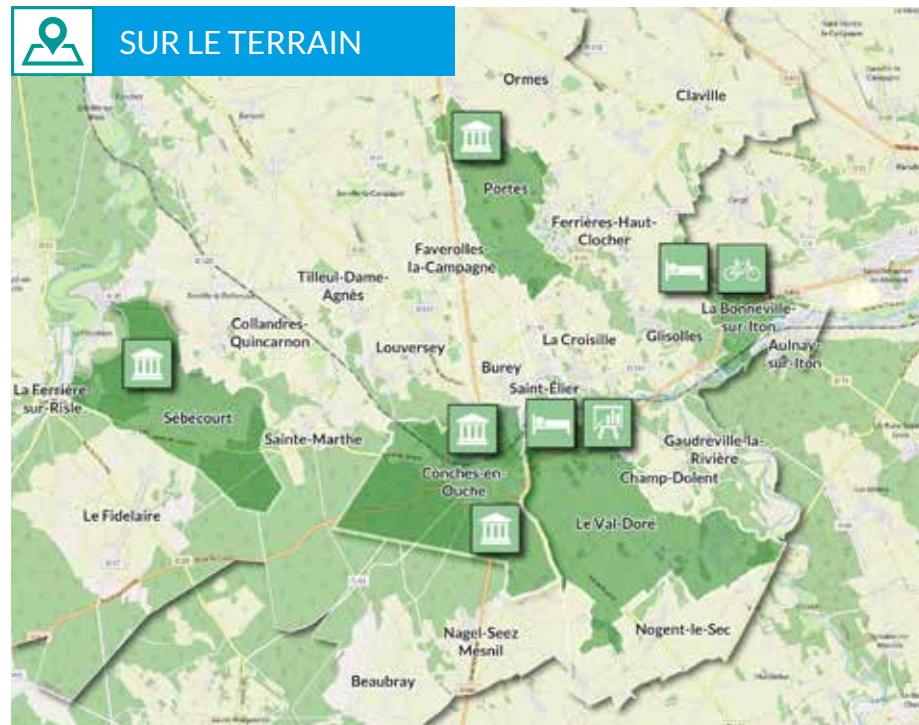
Des visites des sites emblématiques de la ville de Conches-en-Ouche en réalité augmentée sont envisagées dès 2022.

ACCUEILLIR LES ÉVÉNEMENTS

Que ce soit pour les événements familiaux, professionnels ou artistique, le Château de Quenet est une base idéale qui devrait ouvrir dès 2022, offrant à la location 30 couchages et trois belles salles, en lien avec le pôle équestre de Conches et connecté à la forêt. Une deuxième tranche de travaux sera nécessaire pour ouvrir le deuxième étage à la location.

Le site de la base de loisirs de la Noë,

SUR LE TERRAIN



BESOINS IDENTIFIÉS

INVESTISSEMENT

- Mise en valeur des mottes féodales
100 000 €
- Aménagement d'aires de camping-car
90 000 €
- 2ème tranche Quenet
300 000 €
- Piste de Pump Track
150 000 €
- Création d'hébergements insolites
200 000 €
- Création du pôle verrier
2 500 000 €
- Visites en réalité augmentée
40 000 €



INDICATEURS

- Nombre de nuitées
- Nombre de visiteurs des musées
- Jours de location de vélo
- Nombre d'affichage de la page Pays de Conches dans les moteurs de recherche



Si la stratégie de territoire identifie le patrimoine comme facteur d'attractivité et s'inscrit pleinement dans la stratégie touristique, il est aussi, et surtout, un témoin du passé ou des jours marquants de la vie des habitants. Aussi, il est nécessaire d'y consacrer un volet spécifique car à la croisée de l'attractivité, de l'histoire et de la cohésion sociale, notamment en milieu rural.

DE LA RESTAURATION DES ÉGLISES

Les églises jouent ce rôle, on a pu constater l'émoi collectif lors de l'incendie de l'église de Romilly-la-Puthenaye : l'église est plus qu'un lieu de culte. Elle est un élément identitaire de la commune. 6 communes du territoire ont recensé des besoins de travaux, parfois urgents (toiture...) sur ces bâtiments.

Dans d'autres cas, comme à Conches-en-Ouche, l'église revêt également un caractère patrimonial de premier plan. Ses vitraux du XVI^{ème} siècle doivent être restaurés et protégés, de même que des éléments architecturaux : couverture du chœur, travée, flèche remarquable doit être redressée. Sa restauration est à l'étude.

RESTAURER LE PETIT PATRIMOINE RURAL ET DE PAYS

Le Pays de Conches regorge de petits éléments patrimoniaux, comme des

lavoirs ou des chapelles par exemple. Ils sont, là aussi, des témoins du passé qu'il convient de préserver.

Des chantiers de restauration des remparts du donjon de Conches sont organisés régulièrement, en partenariat avec CHAM, pour maintenir en état cet élément emblématique du territoire.

ANCIENNE ABBAYE ET SOUTERRAINS

Un projet de valorisation des vestiges de l'ancienne abbaye de Conches sera prochainement mis à l'étude en lien avec la DRAC. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale de valorisation des trésors cachés de Conches, comme ses fameux souterrains, qui, loin d'être une légende, sillonnent sous la ville et le site de l'Abbaye. Certains sont en très bon état de conservation et leur ouverture au public sera également mise à l'étude prochainement.



BESOINS IDENTIFIÉS

INVESTISSEMENT

- Restauration des églises du territoire
2 500 000 €
- Petit patrimoine et chantiers CHAM
100 000 €
- Valorisation des souterrains
400 000 €

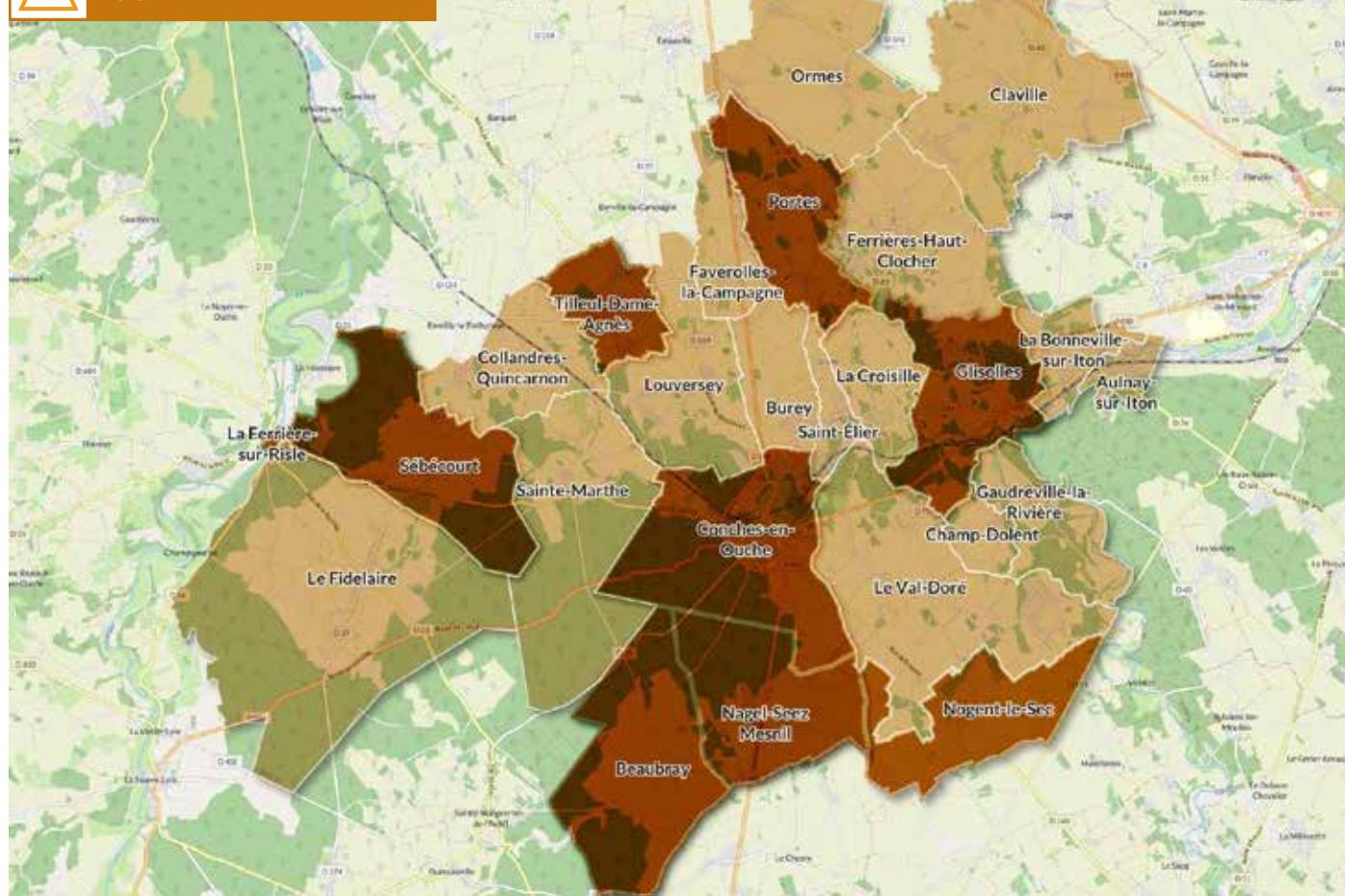


INDICATEURS

- Nombre de bâtiments restaurés



SUR LE TERRAIN



5 / INDICATEURS ET ÉVALUATION



Cette liste de 71 indicateurs et les valeurs de référence pourront être complétées ou amendées dans le cadre de la gouvernance du CRTE.

AXE	FICHE	INDICATEUR	Source de l'indicateur	Donnée historique	Valeur de référence	Fréquence d'évaluation
1	MOBILITE	Flux des véhicules en entrée de territoire	Département de l'Eure	1200	nc	
1	MOBILITE	Flux des véhicules en sortie de territoire	Département de l'Eure	5600	nc	
1	MOBILITE	Nombre de bornes de recharge électrique	CCPC	16	Annuel	
1	MOBILITE	Linéaire de voies douces	CCPC	11 km	Annuel	
1	MOBILITE	Nombre de places sur aire de co-voiturage	CCPC	0	Annuel	
1	MOBILITE	Taux de motorisation des ménages	INSEE	91,8 % (2017)	nc	
1	MOBILITE	Part de foyer avec 2 véhicule ou +	INSEE	38,46 % (2017)	nc	
1	MOBILITE	Type de mode de transport utilisés dans les déplacements domicile/travail (par actif)	Etat	Année de réf: 2017	nc	
		Part transports en commun		3,30%	nc	
		Part marche à pied		2,74%	nc	
		Part Vélo		0,01%	nc	
		Part deux roues motorisées		1,10%	nc	
		Part voiture, camion, fourgonnette		87,82%	nc	
1	MOBILITE	Nombre de véhicules électriques dans le parc des collectivités	CCPC	5	Annuel	
1	BIODIVERSITE	Surface d'espaces publics renaturés	CCPC	0	Annuel	
1	BIODIVERSITE	Surface d'aires protégées	Etat			
1	BIODIVERSITE	Action de lutte contre le risque d'inondation	SMABI		Annuel	
1	BIODIVERSITE	Obstacles à l'écoulement (Rouoir)	Etat	32	Annuel	
1	BIODIVERSITE	Evolution des surfaces artificialisé	Etat	7,12 % (2008)	7,95% (2019)	nc
1	BIODIVERSITE	Surface agricole convertie à l'agriculture biologique	DDTM - SEATR	2015 : 220,05 ha	2020 : 437,96 ha	nc
1	BIODIVERSITE	Nombre d'exploitations en agriculture biologique	Etat		9 (2019)	nc
1	ALIMENTATION	Présence d'un PAT	CCPC		Non	
1	ALIMENTATION	Nombre de points de vente de produits locaux (hors vente à la ferme)	CCPC	2	Annuel	
1	PERFORMANCE ENERGETIQUE	Consommation énergétique du territoire	ORECAN			
		Agriculture	ORECAN	2010 : 1,49 MWh/ha SAU	2015 : 1,62 MWh/ha SAU	Tous les 5 ans
		Industrie	ORECAN	2010 : 55,16 MWh/poste	2015 : 93,76 MWh/poste	Tous les 5 ans
		Résidentiel	ORECAN	2010 : 9,33 MWh/hab.	2015 : 8,85 MWh/hab.	Tous les 5 ans
		Tertiaire	ORECAN	2010 : 2,04 MWh/hab	2015 : 1,93 MWh/hab	Tous les 5 ans
		Transport routier	ORECAN	2010 : 7,94 MWh/hab.	2015 : 7,78 MWh/hab.	Tous les 5 ans
1	PERFORMANCE ENERGETIQUE	Emission de Gaz à effet de serre du territoire	Etat	2010	2015	
		Agriculture		2,31 (teqCO2/ha SAU)	2,69 (teqCO2/ha SAU)	Tous les 5 ans
		Déchets		0 (teqCO2/ha)	0 (teqCO2/ha)	Tous les 5 ans
		Industrie		6,51 (teqCO2/poste)	14,57 (teqCO2/poste)	Tous les 5 ans
		Résidentiel		1,31 (teqCO2/ha)	1,16 (teqCO2/ha)	Tous les 5 ans
		Tertiaire		0,28 (teqCO2/ha)	0,27 (teqCO2/ha)	Tous les 5 ans
		NOX		24,18 (kg/hab.)	24,19 (kg/hab.)	Tous les 5 ans
		PM2,5		4,66 (kg/hab.)	3,78 (kg/hab.)	Tous les 5 ans
		PM10		7,94 (kg/hab.)	7,34 (kg/hab.)	Tous les 5 ans
1	PERFORMANCE ENERGETIQUE	Évolution de la production d'énergie renouvelable en MWh	ORECAN	2013 : 44 456 MWh	2018 : 42 169 MWh	Tous les 5 ans
		Bois collectif	ORECAN	2013 : 5 675 MWh	2018 : 3 824 MWh	Tous les 5 ans
		Bois domestique	ORECAN	2013 : 37 397 MWh	2018 : 33 608 MWh	Tous les 5 ans
		Hydraulique	ORECAN	2013 : 476 MWh	2018 : 476 MWh	Tous les 5 ans
		PAC	ORECAN	2013 : 299 MWh	2018 : 3 149 MWh	Tous les 5 ans
		Solaire PV	ORECAN	2013 : 463 MWh	2018 : 921 MWh	Tous les 5 ans
		Solaire Thermique	ORECAN	2013 : 146 MWh	2018 : 191 MWh	Tous les 5 ans
1	PERFORMANCE ENERGETIQUE	Evolution de la consommation énergétique du parc immobilier public	CCPC	-	En cours d'évaluation	Annuel
1	PERFORMANCE ENERGETIQUE	Nombre de bâtiments publics rénovés à compter de la date de signature.	CCPC	-	Base 0	Annuel
1	CYCLE DE L'EAU	Surface des aires de captages protégés	Etat			Annuel
1	CYCLE DE L'EAU	Part des cours d'eau en bon état	Etat			
1	CYCLE DE L'EAU	Rendement de réseau AEP	CCPC		76% (2020)	Annuel
1	CYCLE DE L'EAU	Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	CCPC		2,02 m3/j/km (2020)	Annuel
1	CYCLE DE L'EAU	Nombre de captages prioritaires	Etat		1	Annuel
1	CYCLE DE L'EAU	Nombre de captages protégés	Etat		4	Annuel
1	CYCLE DE L'EAU	Part d'installations d'assainissement non collectif non conformes	CCPC		78% (2020)	Annuel
1	DECHETS	Dechets - Nbre d'action de sensibilisation et communication sur le territoire	CCPC		1	Annuel
1	DECHETS	Destination des déchets avec récupération d'énergie (2018)	Ademe	65,94% (2015), 66,67% (2011), 38,37% (2007)	65,81%	4 ans
1	DECHETS	Destination des déchets valorisés (matière organique) (2018)	Ademe	32,7% (2015), 32,08% (2011), 30,91% (2007)	34,19%	4 ans
2	SPORTS ET LOISIRS	Nombre de stages sportifs accueillis	CCPC		Base 0	Annuel
2	SPORTS ET LOISIRS	Nombre d'entrée sur la base de loisir de la Noé (Public plage)	CCPC		3758 (2018)	Annuel
2	SOLIDARITE	Taux de logements vacants	Etat		7,20%	3 ans
2	SOLIDARITE	Nombre de logements réhabilités dans le cadre des OPAH	CCPC		Base 0	Annuel
2	SOLIDARITE	Budget alloué à l'action sociale à l'échelle du territoire	Bloc communal		Données en cours de collect	Annuel
2	SANTE, SERVICE A LA PERSONNE ET USAC	Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'aide à domicile (SAD CIAS)	CIAS Pays de Conches	157 (158), 156 (2019)	159 (2020)	Annuel
2	SANTE, SERVICE A LA PERSONNE ET USAC	Activité service d'aide à domicile (SAD CIAS)	CIAS Pays de Conches	30217 (2017), 32450 (2018), 31894 (2019)	29491 (2020)	Annuel
2	SANTE, SERVICE A LA PERSONNE ET USAC	Nombre de praticiens médicaux sur le territoire	SNDS		35 (mars 2021)	Annuel
3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Nombre de locaux commerciaux vacants (Taux de vacances Conches)	Ville de Conches		23% (2020)	5 ans
3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Nombre de projets réalisés par la collectivité relevant de l'économie circulaire	Bloc communal		0	Annuel
3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Nombre de commerces (Conches)	Ville de Conches		99 (2020)	5 ans
3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Nombre d'emplois au lieu de travail	Etat	3374 (2012), 3386 (2007)	3210 (2017)	5 ans
3	ATTRACTIVITE TOURISME ET CULTURE	Nombre de nuitées sur le territoire	CCPC		nc	
3	ATTRACTIVITE TOURISME ET CULTURE	Nombre de visiteurs Musée du Rouoir	CCPC	1854 (2018)	559 (2020)	Annuel
3	ATTRACTIVITE TOURISME ET CULTURE	Nombre de visiteurs du Musée du Verre	CCPC		nc	Annuel
3	ATTRACTIVITE TOURISME ET CULTURE	Jours de location de vélo	CCPC		Base 0	Annuel
3	ATTRACTIVITE TOURISME ET CULTURE	Nombre d'affichage de la page Pays de Conches dans les moteurs de recherche	CCPC		nc	Annuel
3	PATRIMOINE	Nombre de bâtiment restaurés à compter de la signature du CRTE	CCPC		Base 0 (2020)	Annuel



CONTRATS EN VIGUEUR

- Contrat de territoire signé entre la Syndicat EPN/CCPC, pour la période 2017/2021
- Contrat Enfance- jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période de 01/01/2019 au 31/12/2022
- Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), relatif au service d'aide à domicile, signé avec le Département de l'Eure, sur la période de 01/01/2018 eu 31/12/2021
- Petites Villes de Demain signé entre l'Etat, la Ville de Conches-en-Ouche et la Communauté de Communes du Pays de Conches.

ENGAGEMENTS SUR D'AUTRES CONTRACTUALISATIONS

- Projet Educatif Social Local (PESL) et Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales en lieu et place du Contrat Enfance Jeunesse
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Plan Approvisionnement Territorial (PAT)

- Contrat Territorial Eau Climat (CTEC) en partenariat avec l'Agence de l'Eau, porté à l'échelle du SAGE de l'Iton

DOCUMENTS DE PLANIFICATION EXISTANTS

- Schéma d'alimentation en eau potable
- Schéma d'assainissement

ENGAGEMENTS SUR D'AUTRES DISPOSITIFS DE PLANIFICATION

- Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Département de l'Eure (finalisation prévue fin 2021)
- Stratégie de la ressource en eau, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Département de l'Eure (finalisation prévue fin 2021)
- Schéma des mobilités



AXE	FICHE	ACTION	MAITRE D'OUVRAGE IDENTIFIÉ
1 MOBILITE		Achat de bus verts	CCPC
1 MOBILITE		Aménagement et signalisation des aires de covoiturage	CCPC
1 MOBILITE		Aménagement de voies douces en site propre ou en voies partagées	Conches-en-Ouche
1 MOBILITE		Aménagement de voies douces en site propre ou en voies partagées	La Bonneville-sur-Iton
1 MOBILITE		Aménagement de voies douces en site propre ou en voies partagées	Aulnay-sur-Iton
1 MOBILITE		Aménagement de voies douces en site propre ou en voies partagées	Glisolles
1 MOBILITE		Achat de véhicules 11 places sans émissions	CCPC
1 MOBILITE		Acquisition de vélos à assistance électrique	CCPC
1 MOBILITE		Accessibilité des bâtiments public	Bloc communal
1 BIODIVERSITE		Achat de matériel gestion différenciée	Conches-en-Ouche
1 BIODIVERSITE		Création de jardins partagés	Conches-en-Ouche
1 BIODIVERSITE		Acquisitions foncière	Conches-en-Ouche
1 BIODIVERSITE		Acquisitions foncière	Gaudreville-la-Rivière
1 ALIMENTATION		Matériel jardin bio	Le Fidelaire
1 ALIMENTATION		Etude PAT	CCPC
1 ALIMENTATION		Halle couverte (construction)	Ferrières-Haut-Clocher
1 ALIMENTATION		Casiers libre service (achat et installation)	Faverolle-la-Campagne
1 PERFORMANCE ENERGETIQUE		Mise à niveau de la piscine intercommunale	CCPC
1 PERFORMANCE ENERGETIQUE		Isolation des batiments publics du territoire	Bloc communal
1 PERFORMANCE ENERGETIQUE		Rénovation de la mairie	La Ferrière-sur-Risle
1 PERFORMANCE ENERGETIQUE		Rénovation de l'école	La Ferrière-sur-Risle
1 PERFORMANCE ENERGETIQUE		Rénovation ateliers communaux (toiture)	La Ferrière-sur-Risle
1 PERFORMANCE ENERGETIQUE		Rénovation de la salle d'activité communale	Collandres-Quincarnon
1 PERFORMANCE ENERGETIQUE		Agrandissement école + bibliothèque	Le Val-Doré
1 PERFORMANCE ENERGETIQUE		Renovation d el'éclairage du groupe scolaire	Saint-Elier
1 PERFORMANCE ENERGETIQUE		Relamping	CCPC
1 CYCLE DE L'EAU		Création d'un réseau et construction de la station d'épuration de la Ferrière-su	CCPC
2 SPORTS ET LOISIRS		Terrain multisports	Ferrières-Haut-Clocher
2 SPORTS ET LOISIRS		Boulodrome couvert	Conches-en-Ouche
2 SOLIDARITE		Reconfiguration de la MAPAD	CCPC
2 SANTE, SERVICE A LA PERSONNE ET USAGER	2ème tranche du centre de santé et/ou pole numérique		Conches-en-Ouche
2 SANTE, SERVICE A LA PERSONNE ET USAGER	SmartCity		Conches-en-Ouche/CCPC
2 SANTE, SERVICE A LA PERSONNE ET USAGER	Réhabilitation d'un maison pour développer des services de proximité		Ormes
3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		Requalification de la place Carnot	Conches-en-Ouche
3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		Aménagement du centre bourg	Le Fidelaire
3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		Aménagement du centre bourg	La Bonneville-sur-Iton
3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		Traitement de la friche USMECO	Conches-en-Ouche
3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		Redynamisation de la zone des Pistes	CCPC
3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		Réhabilitation de la gare de Conches	Conches-en-Ouche
3 ATTRACTIVITE TOURISME ET CULTURE		Mise en valeur des mottes féodales	CCPC
3 ATTRACTIVITE TOURISME ET CULTURE		Aménagement d'aires de camping-car	CCPC
3 ATTRACTIVITE TOURISME ET CULTURE	2ème tranche Chateaude Quenet		CCPC
3 ATTRACTIVITE TOURISME ET CULTURE	Piste de PumpTrack		CCPC
3 ATTRACTIVITE TOURISME ET CULTURE	Création d'hébergements insolites		CCPC
3 ATTRACTIVITE TOURISME ET CULTURE	Création d'un pôle verrier dans le bâtiment "Agathe", le V@l		Conches-en-Ouche
3 ATTRACTIVITE TOURISME ET CULTURE	Création de visites en réalité augmentée (Donjon...)		Conches-en-Ouche
3 PATRIMOINE		Restauration église Sainte Foy	Conches-en-Ouche
3 PATRIMOINE		Restauration des églises du territoire	Communes
3 PATRIMOINE		Rénovation du Clocher de l'église	Saint-Elier
3 PATRIMOINE	Petit patrimoine et chantiers CHAM		Bloc communal
3 PATRIMOINE	Valorisation des souterrains		Conches-en-Ouche

ECHEANCE	MONTANT	PART MO	PART ETAT (dispositifs éventuellement mobilisables sous réserve d'éligibilité des dossiers)					AUTRES FINANCEURS			
			PLAN DE RELANCE	DETR	DSIL	VOLET TERRITORI AL CPER	CONTRAT	AUTRE	EPARTEMENT	REGION	AUTRE
2023	1 000 000 €		X			X					
2023	400 000 €			X							
2023-2024	200 000 €				X						
2023-2024	200 000 €				X						
2023-2024	200 000 €				X						
2023-2024	200 000 €				X						
2022	100 000 €		X			X					
2022	40 000 €		X								
2022-2026				X				CDC			
2022	80 000 €		X								
2022	70 000 €		X								
									Agence eau		
									Agence eau		
2022-2023	30 000 €		X								
2023			X								
2022	750 000 €		X	X							
2021-2026	2 100 000 €				X						
2022	80 667 €			X	X						
2023	111 500 €			X	X						
2024	30 000 €			X	X						
2023			X								
2022	200 000 €			X							
2021	6 000 €				X						
2023-2024	200 000 €				X						
	2 500 000 €		X	X							
2021	151 000 €			X							
2022	100 000 €			X							
2022	1 000 000 €			X							
2024	300 000 €			X							
2022-2026	1 000 000 €		X								
2022	150 000 €				X						
2022	900 000 €										
2022											
2023-2024			X								
2022-2023				X							
2024				X							
2023-2024	100 000 €			X							
2023-2026	90 000 €			X							
2025	300 000 €			X							
2022	150 000 €										
2025	200 000 €										
2025	2 500 000 €				X						
2022-2023	40 000 €				X						
2024	1 500 000 €			X							
2021-2026	1 000 000 €			X							
2022	20 000 €			X							
2021-2026	100 000 €										
2025	400 000 €			X							



Impasse de l'Hôtel de Ville
CS 20073
27190 Conches-en-Ouche
Tél. 02 32 30 20 41
www.conchesenouche.com
mairie@conchesenouche.com